

COLLOQUE INTERNATIONAL
20 au 21 septembre 2018
HÔTEL SILMANDE OUAGADOUGOU

VERS L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT DURABLES POUR TOUS

BILAN DES EXPÉRIENCES ET
RÉPONSES AUX PROBLÈMES
CRITIQUES DU BURKINA FASO



Ministère de l'Eau et
de l'Assainissement



NOTE DE SYNTHÈSE

Ce colloque international organisé par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement avec l'assistance technique et financière d'IRC et d'Unicef, visait à présenter et discuter les expériences et problématiques les plus récentes et les plus pertinentes en matière de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso et dans les pays de la sous-région. Il était destiné aux spécialistes, professionnels et décideurs du secteur aussi bien au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique. Près de 180 participants y sont pris part.

Edition	IRC Burkina
Direction scientifique	M. Juste Hermann NANSI (IRC) M. Koslengar MOUGABE (Unicef)
Supervision	M. André NONGUIERMA (MEA) M. Ousmane OUEDRAOGO (MEA) M. Daniel SPALTHOF (UNICEF)
Rédaction	Dr Issouf TRAORE Dr Denis DAKOURE
Mise en page	Sesames Pictures
Photos	Anne Mimault

Contacts :
www.ircwash.org
burkina@ircwash.org
Tél. 25 50 51 44

VERS L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT DURABLES POUR TOUS

BILAN DES EXPÉRIENCES ET RÉPONSES AUX
PROBLÈMES CRITIQUES DU BURKINA FASO

Note de synthèse



Ministère de l'Eau et
de l'Assainissement



ASSAINISSEMENT BLES POUR TOUS

20 du 21 septembre
HÔTEL SILMANDE OUAGADO



Les organisateurs

de gauche à droite :

Patrick Moriaty, CEO IRC

Ambroise Ouédraogo, Ministre de l'eau et de l'assainissement

Anne Vincent, Représentante Unicef Burkina

Juste Hermann Nansi, Directeur IRC Burkina

Sigles et abréviations

ABASE	Association Burkinabè pour l'Assainissement et la Sauvegarde de l'Environnement
AEPHA	Adduction d'Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
AFDH-A	Approche Fondée sur les Droits Humains en lien avec l'Assainissement
AFJBF	Association des Femmes Juristes du Burkina Faso
AME	Association des Mères d'Elèves
APC	Administration Publique Centrale
AMOC	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
APE	Association des Parents d'Elèves
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
COGES	Comité de Gestion
DAL	Défécation à l'Air Libre
DASS	Direction de l'Assainissement
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGEP	Direction Générale de l'Eau Potable
DPSP	Direction de la Promotion de la Santé de la Population
DREA	Direction Régionale de l'Eau et l'Assainissement
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
GMH	Gestion Hygiénique des Menstrues
HAB	Hygiène et Assainissement de Base
IRC	Centre International pour l'Eau et l'Assainissement
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MFSNF	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MOC	Maîtrise d'Ouvrage Communale
MS	Ministère de la Santé
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PHA	Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement
PHAB	Promotion de Hygiène et de l'Assainissement de Base
PN-AEUE	Programme National – Assainissement des Eaux Usées et Excréta
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Eau – Hygiène – Assainissement



Table des matières

1. Introduction	8
2. Axes thématiques	8
3. Synthèse des panels d'experts	10
4. Synthèse des sessions thématiques	19
5. Synthèse des groupes de réflexion stratégique	42
6. Conclusion	52
Annexes	54

1. Introduction

« Vers l'hygiène et l'assainissement durable pour tous » est le thème central du colloque international conjointement organisé par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) du Burkina Faso, le Centre International pour l'Eau et l'Assainissement (IRC) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) les 20 et 21 Septembre 2018 à l'Hôtel Silmandé à Ouagadougou.

Ce colloque avait pour objectif de présenter et discuter les expériences et problématiques les plus récentes et les plus pertinentes en matière de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu urbain et rural au Burkina Faso et dans les pays de la sous-région. Il fut un cadre d'échanges, de partage et d'analyse critique des connaissances développées par les acteurs afin d'établir un point d'étape et enrichir la poursuite efficace des interventions en vue de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD 6.2).

Pendant deux jours, 180 techniciens, experts et décideurs du secteur aussi bien au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique, venus majoritairement du Burkina Faso mais aussi de la sous-région (Bénin, Mali, Niger) et du reste du monde

(Cf. Annexes 1 et 2), ont échangé sur les aspects stratégiques, mais aussi les aspects pratiques et concrets des différents axes thématiques.

Le présent document est une note de synthèse des trois grandes activités du colloque : les panels d'experts, les sessions thématiques et les groupes de réflexion stratégique.

2. Axes thématiques

L'ossature du colloque était autour de cinq axes thématiques qui catégorisent l'ensemble des problèmes critiques du Burkina Faso.

1. L'ODD 6.2 :

Les nouveaux paradigmes à l'épreuve de la réalité.

Il s'agissait de partager les fondamentaux de l'ODD 6.2, le passage à l'échelle de la fin de la défécation à l'air libre (FDAL) ainsi que le gravissement de l'échelle de service d'assainissement puis d'animer les échanges avec les acteurs sur leurs solutions et appréhensions fondées sur leurs expériences.

2. L'approche fondée sur les droits humains

Les responsabilités et obligations de la population.

Il s'agissait d'établir à partir des expériences des acteurs, l'état des connaissances sur les problèmes et les réponses apportées aux défis de la responsabilité des populations en matière de réalisation des droits humains à l'hygiène et l'assainissement de base.

3. La promotion de l'hygiène et de base

Les conditions de succès et de pérennisation.

Il s'agissait de partager diverses analyses des facteurs qui déterminent les échecs ou les succès de la promotion des pratiques essentielles d'hygiène, sur la base des expériences des professionnels afin d'améliorer les stratégies publiques y relatives. L'analyse devrait couvrir l'hygiène dans les ménages, mais aussi dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics.

4. Le service public

Les responsabilités et les obligations des autorités publiques et les défis liés au financement de l'ODD 6.2.

Il s'agissait d'établir à partir des expériences des acteurs, l'état des connaissances sur le service public de l'hygiène et de l'assainissement et les réponses apportées aux défis prioritaires de l'action publique.

5. Le développement des opérateurs privés

Les modalités de partenariat et les rôles des acteurs impliqués.

Il s'agissait d'établir à partir des expériences des acteurs, l'état des connaissances sur les problèmes et les réponses aux défis de la promotion des opérateurs privés de l'hygiène et de l'assainissement de base.



3. Synthèse des panels d'experts

Deux panels d'experts se sont tenus en parallèle, permettant de pousser les analyses et d'approfondir la réflexion sur les expériences et réponses aux problèmes inhérents au sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement. Les panels se présentaient sous le format suivant : une présentation introductive pour camper le décor, suivie par la réaction des panélistes et enfin les échanges avec les participants.

Le premier panel détaillait le contenu de l'ODD 6.2. Entre autres, les définitions exactes des différents aspects de l'objectif furent données telles que formulées dans le document de UNWATER (Juillet 2017).

Le deuxième panel abordait l'approche fondée sur les droits humains (AFDH). Il a permis de situer les responsabilités et obligations de la population en matière d'accès universel à l'hygiène et l'assainissement.

Panel d'experts n°1 : Contenu de l'ODD 6.2

Ce panel, qui visait à harmoniser la compréhension du contenu de l'ODD 6.2 par toutes les parties prenantes. Il fut animé par les panélistes suivants :

- **KOÏTA Wenceslas** : Economiste planificateur au Ministère de l'Economie des Finances et du Développement (MINEFID) et auteur de la présentation introductive du panel intitulée : « Objectifs du développement durable ODD 6, Cible 6.2 : Assainissement et hygiène »
- **NONGUIERMA Patindé André** : Ingénieur de génie rural, Directeur Général de l'Assainissement (DGA) / MEA
- **BICABA Brice Wilfried** : Médecin, Directeur de la promotion de la santé de la population (DPSP) / Ministère de la santé (MS)
- **SAWADOGO Karim** : Spécialiste WASH en charge du développement de la demande des services d'hygiène et assainissement chez UNICEF.

La modération du panel a été assurée par NANSI Herman Juste (Expert principal d'IRC pour l'Afrique francophone) et avec l'appui de deux rapporteurs : TRAORE Issouf & AGOGNON Fabrice.

Constats et enjeux dégagés de la présentation introductive

Constats et enjeux dégagés de la présentation introductive

Il y a une différence majeure entre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (2001-2015) et les Objectifs de Développement Durable (ODD) (2016-2030). Le premier agenda était axé sur la dimension sociale, tandis que les ODD ont une dimension systémique. Ainsi, les ODD (17 objectifs, 169 cibles, 232 indicateurs) permettront de compléter l'agenda inachevé des OMD (8 objectifs, 21 cibles, 60 indicateurs). L'ODD 6 comporte sept cibles et est dédié à la problématique de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Le contenu de l'ODD 6.2 est libellé comme suit : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ». Pour chacun de ces aspects de l'ODD 6.2, on s'accorde sur l'interprétation normative conformément au document de UNWATER (Juillet 2017). Les enjeux majeurs portent sur

l'universalité, l'intégration et le « ne laisser personne derrière ». Ainsi, il est clair que la Cible 6.2 est plus ambitieuse que la précédente cible définie dans le cadre des OMD, parce que voulant garantir un accès pour tous, garantir un accès équitable et le service doit être adéquat. Pour ce faire, tous les acteurs

doivent pleinement s'approprier les défis que pose le nouveau cadre d'intervention de l'Agenda 2030, plus spécifiquement dans l'ODD 6.2. Parmi les actions à mener, il est nécessaire d'insister sur la prise en compte du genre, agir aussi bien en milieu rural, dans les petits centres et les centres secondaires qu'en milieu urbain.

Contributions des autres panelistes

NONQUIERMA Patindé André (DGA – MEA)

L'échéance de 2030 est trop longue et on pourrait penser qu'on laisse 12 longues années aux burkinabè pour la défécation à l'air libre (DAL). Aussi, la transversalité de l'ODD 6 est indéniable et il faut l'engagement de tous pour atteindre l'universalité. Cette dernière impose de reconsidérer la question de l'éducation qui doit être ramenée à la cellule familiale pour escompter la FDAL. Ainsi, le financement domestique permettra de faire un grand pas dans le sous-secteur assainissement. Toutefois, il y a des obstacles à lever : la persistance des pesanteurs négatives (éducation), le faible niveau d'urbanisation, la question de l'eau potable ; le coût des ouvrages (une cabine pour handicapé coûte deux fois plus chère) ; le faible engagement du secteur privé. Combattre ces obstacles est une condition sine qua none à l'aspect d'équité de l'ODD 6.2.

SAWADOGO Karim (UNICEF)

L'ambition des ODD implique de la part de chacun des acteurs une prise de conscience du défi qui attend le secteur. Aussi, la transversalité de l'ODD 6 avec les autres ODD invite chaque département ministériel concerné à réfléchir à quelque chose de nouveau pour matérialiser cette synergie. C'est dire donc que la nécessité d'un changement de paradigme s'impose. Pour caricaturer le besoin du changement de nouveau paradigme, l'on doit s'interroger sur pourquoi les ministres des autres départements ne sont pas venus à l'ouverture du colloque ? Il serait souhaitable de convenir d'une date pour que tous les ministères concernés se rencontrent pour échanger.

KOITA Wenceslas (MINEFID)

Une meilleure compréhension des défis relatifs au contenu de l'ODD 6.2 est une condition nécessaire au développement de stratégies pour l'atteinte de cet objectif. Cela passe par la mise à disposition des communautés des moyens de mettre fin à la DAL et d'améliorer leur situation sanitaire pour de bon. Il y a lieu de réfléchir à la façon dont on sensibilise les populations pour mieux attirer leur attention sur la question financement participatif pour le développement du sous-secteur. Pour ce faire, les acteurs du domaine doivent proposer des actions visant à mobiliser le financement nécessaire à résoudre les problèmes. En ce qui concerne les départements ministériels il revient à chacun de faire ses propositions et de défendre son budget. Mais le constat général est la faiblesse du budget alloué au sous-secteur assainissement, ce qui est en déphasage avec les objectifs fixés. C'est une question de priorité qui est fonction du contexte et de l'urgence.

Délégation malienne

Il existe beaucoup de similitude entre la situation des 2 pays, le Burkina Faso et le Mali. Toutefois, l'ensemble du secteur WASH est concentré dans une seule direction au Mali tandis qu'il est réparti entre 4 départements ministériels au Burkina Faso. En termes de financement, le département de la santé reçoit 29 milliards chaque année pour lutter contre le paludisme alors que le budget pour le sous-secteur assainissement est inférieur à 5 milliards. Il y a une marginalisation du volet assainissement qui est perçu comme le parent pauvre du secteur. Il y a à réfléchir sur le réalisme des ODD 6.2 en se basant sur l'horizon 2030 et les nombreux défis.

Idées essentielles à retenir du panel n°1

Le contenu de l'ODD 6.2 associe universalité, transversalité et équité

Ce qu'il faut d'abord retenir c'est l'aspect universel de l'accès à l'hygiène et à l'assainissement : ne laisser personne derrière. Atteindre l'accès universel souhaité d'ici à 2030 est un objectif particulièrement ambitieux pour le Burkina Faso compte tenu des fortes disparités en matière d'accès aux services et du rythme actuel des progrès du pays. Désormais, nous devons travailler à combler ces disparités. Cela nécessite une synergie d'action de la part de tous les acteurs.

Le deuxième élément à retenir est le partage de responsabilité à laquelle se réfère l'ODD 6.2. En effet l'accès à l'assainissement doit être compris comme étant l'affaire de tous. Les efforts sont attendus de la base au sommet avec la participation effective des ménages, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile (OSC), des organisations non gouvernementales (ONG), des partenaires techniques et financiers (PTF) et de l'Etat (ensembles des départements ministériels concernés, l'Assemblée nationale). Ensemble, nous devons unir nos forces pour mener le même combat.

Le troisième élément à retenir du contenu de l'ODD 6.2 est le respect de l'équité genre et des autres variables socioculturelles et économiques. Tenant compte de ces réalités, il est prévu dans les futures normes et critères des standards technologiques qui vont de l'absence de service (niveau zéro) au service géré en toute sécurité (niveau maximum). Sans la considération et la prise en compte effective de l'équité, l'ambition noble de l'accès universel à l'assainissement ne sera qu'un vain mot.

Le contenu de l'ODD 6.2 a un coût

Il ne suffit pas d'un coup de baguette magique pour atteindre l'ODD 6.2 : l'universalité et l'équité de l'accès à l'hygiène et l'assainissement. Pour disposer de suffisamment d'ouvrages de qualité, partout et pour tous, les fonds mobilisés doivent être suffisants. La nécessité impérieuse d'un financement suffisant passe par la compréhension commune à tous de l'ODD 6.2. Cette compréhension doit se traduire concrètement sur le terrain par l'engagement financier des ménages, collectivités, OSC/ONG, PTF et de l'Etat. Le sous-secteur a besoin d'un budget conséquent pour atteindre l'ODD 6.2 et c'est le rôle du MINEFID d'aider le ministère de l'eau et de l'assainissement à repenser ce financement et à l'opérationnaliser.

Panel d'experts n°2 : L'approche fondée sur les droits humains

Le deuxième panel visait à décrypter l'AFDH sous l'angle de la responsabilité et l'obligation de la population pour la réalisation du changement du nouveau paradigme. Ce panel, tenu en parallèle, a été animé par les panelistes composés de :

- **NIGNAN / SOMDA Julie** : Ancienne ministre en charge des droits humains, Avocate, Membre de l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJBF) et auteur de la présentation introductive du panel intitulée : « L'approche fondée sur les droits humains en rapport à l'assainissement : les responsabilités et obligations de la population »
- **NADINGA Daniel** : Maire de la Commune rurale de Piéla dans la province de la Gnagna (Région de l'Est)
- **ADJAGODO Arnaud** : Expert en AFDH pour le compte de la Mission Fas'Eau d'IRC-Burkina

Les échanges se sont déroulés sous la modération effective de BOUREIMA Zakari (Directeur Pays de Eau-vive) avec le soutien de deux rapporteurs : TRAORE Issouf et AGOGNO Fabrice.

Constats et enjeux dégagés de la présentation introductive

Il est clair que la quête du développement durable passe par le respect et l'effectivité des droits humains, qui visent à promouvoir le bien-être et la liberté, fondés sur la dignité humaine et l'égalité de tous. L'adoption de la loi portant révision de la constitution en son article 18 est bien en phase avec l'ODD 6, puis que c'est en 2015 que le droit d'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement a été inscrit dans la loi fondamentale du Burkina Faso. Le

développement et les droits humains sont donc étroitement liés et se renforcent mutuellement et l'on devrait se fonder sur les droits de l'homme pour atteindre le développement. La force de l'AFDH en relation avec l'assainissement (AFDH-A) est le fait qu'elle permet de trouver des réponses à quatre questions fondamentales en matière d'accès à l'assainissement. Premièrement, l'AFDH-A permet de trouver qui sont ceux qui ont été laissés pour compte

et pourquoi (groupes spécifiques) ce qui est essentiel pour aller vers l'universalité de l'accès dans le sous-secteur. Ensuite, l'AFDH-A permet d'identifier ce dont ils ont droit pour garantir un assainissement adéquat. Troisièmement, l'AFDH-A permet de situer les responsabilités et les rôles pour savoir à qui appartient-il d'intervenir pour un accès effectif à l'assainissement. Enfin, l'AFDH-A permet d'évaluer les capacités dont les responsables et les citoyens ont besoin pour agir. Ainsi, il apparaît que

l'AFDH-A renforce les capacités des détenteurs de droits (populations) à revendiquer et à être responsables et celles des débiteurs d'obligations (Etat) à respecter, protéger et réaliser les droits humains. L'obligation des acteurs touche également les collectivités territoriales, les établissements scolaires et les bâtiments publics. Enfin, nul n'est censé ignorer la loi, il est interdit de poser des actes susceptibles de porter atteinte à l'hygiène publique.

Contributions des autres panelistes

ADJAGODO Arnaud (IRC-Burkina)

L'AFDH-A peut faire usage des pouvoirs publics pour réguler les comportements des populations afin de protéger les droits des citoyens. Pour la formation des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations, il faut qu'il y ait des élus, nommés à des postes de responsabilités. Un exemple concret de l'application de l'AFDH-A donné par la Mission Fas'Eau (mise en œuvre par IRC-Burkina) est en réalité un projet mais appelé « mission » à cause de l'engagement pris pour la promotion du droit à l'assainissement.

NIGNAN/SOMDA Julie (Ancienne ministre en charge des droits humains, Avocate, membre de l'AFJBF)

La mise en œuvre de l'AFDH-A au Burkina laisse voir un gap entre les textes et leur application. Combien de burkinabè savent que le code de l'hygiène publique existe et combien de gens portent plainte à cause des violations des droits relatives à l'assainissement ? Il y a également un problème de mentalité, de volonté à assurer l'hygiène autour de soi. On note aussi l'ignorance des conséquences du manque d'hygiène. Ce qui reste criard c'est le manque de développement des opportunités qu'offre l'assainissement.

NADINGA Daniel (Maire de la Commune rurale de Piéla)

L'AFDH-A se concrétise dans la commune à travers la mobilisation de ses ressortissants pour la réalisation des ouvrages d'assainissement au profit des populations les plus vulnérables. Dans la même lancée, la commune affiche la volonté à pérenniser l'héritage du projet SaniEst et de poursuivre cette œuvre par une initiative endogène dénommée PiélaToilette (à l'image de FasoToilette). Le défi est de réaliser 200 latrines (par les ressortissants, projets, mairie,...). Actuellement il y a 20 villages sur les 38 que compte la commune qui sont déclarés FDAL (dont 6 villages grâce à PiélaToilette).



Idées essentielles à retenir du panel n°2

L'AFDH-A : au-delà du droit, la responsabilité de la population

Avec l'AFDH-A, on assiste à un changement de conception où les populations ne sont plus vues comme des bénéficiaires passifs des politiques de l'Etat, mais plutôt en sujets actifs qui prennent effectivement part à leur propre développement par des mécanismes tels que la participation/inclusion, la non-discrimination, l'autonomisation, etc. autrement dit les populations ont une part importante de responsabilité et elles ne doivent plus tout attendre de l'Etat. L'AFDH-A encourage fortement l'auto-détermination de la population. Tout propriétaire d'habitation doit pourvoir son habitation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées ménagères et des excréta conformément à la réglementation en vigueur en matière d'autorisation de construire. Ces systèmes doivent être fonctionnels et hygiéniquement entretenus. L'idée ici est que l'AFDH-A rend chacun individuellement et collectivement responsable de son propre développement. S'il est vrai que l'Etat dans son rôle régalien, a une grande part de responsabilité, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen a sa part à jouer surtout en matière d'assainissement.

L'AFDH-A : des obligations à respecter par la population

Référence est faite ici à Loi n°022-2005/AN portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso qui en certaines de ces dispositions, fait état des obligations auxquelles font face les populations et les rend pénalement responsables des actes contraires à la loi. Par exemple l'article 7 stipule que : « Le non-respect des mesures d'hygiène intra et/ou extra domiciliaires ordonnées par les autorités compétentes constitue une infraction punie conformément aux dispositions de la présente loi, sans préjudice de celles du code pénal ». L'idée renvoie par exemple à l'interdiction pure et dure de la DAL.

L'AFDH-A : la part de l'Etat

L'Etat doit rapidement trouver une solution à l'exclusion des groupes vulnérables. La force de l'AFDH-A étant d'habiliter chacun sans discrimination, à disposer d'un assainissement qui soit « suffisant, sans risque, acceptable, accessible physiquement et abordable ». Ce droit à l'assainissement comprend la disponibilité et l'accessibilité physique et économique des services sanitaires, la qualité et la sécurité de ces services, et enfin la protection de l'intimité et de la dignité de tout individu. Il s'agit donc que les structures de l'état en charge des affaires sociales intègrent l'accès à l'assainissement au sein de leur package pour les groupes vulnérables. Par ailleurs, l'Etat doit appliquer les principes fondamentaux de l'AFDH-A dans le sous-secteur. Il s'agira surtout d'appliquer le principe de redevabilité à travers l'application des sanctions pour toutes les violations du code de l'hygiène mais aussi pour toutes formes de violation des droits humains à l'assainissement.

4. Synthèse des sessions thématiques

L'animation du colloque international a été dominée par quatre grandes sessions thématiques. La session thématique spéciale parce que dédiée entièrement aux médias ; la session thématique n°1 centrée sur les nouveaux paradigmes de l'ODD 6.2 ; la session thématique n°2 consacrée à la promotion de l'hygiène et l'assainissement de base (PHAB) ; et la session thématique n° 3 qui a abordé les responsabilités du public et le développement du privé pour l'assainissement.

Session spéciale : Contribution des Médias à l'ODD 6.2

Cette session spéciale visait à débattre des contributions des médias à la réalisation de l'ODD 6.2 tel que défini par UNWATER (Juillet 2017). Il s'agissait en clair de voir comment les médias peuvent contribuer à la mise en œuvre des responsabilités des populations en matière d'hygiène et assainissement ?

La facilitation de cette session spéciale a été assurée par **SOME Y. Frédéric**, Journaliste et Directeur de la Radio / Télévision WatFM. Il a été assisté par deux rapporteurs : **DRABO Somborigna Djélika** et **ABOSSEDE Elie**.

Cette session spéciale comportait une seule présentation orale livrée par **DAMBADJI Ousmane** avec pour intitulé « Rôle des Médias dans la promotion et la Gestion de l'Hygiène Menstruelle (GHM) au Niger ». En rappel, **DAMBADJI Ousmane** est journaliste et Président du Réseau nigérien des journalistes pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement (REJEA).

Constats et enjeux dégagés de la présentation informative

Les actions du REJEA ont permis de sensibiliser environ 2 millions de personnes sur la GHM. En plus de la sensibilisation, d'autres

acquis ont été enregistrés. Il s'agit principalement de la mise en place d'un réseau national de journalistes et animateurs spécialisés sur les

questions qui couvrent de manière permanente les activités sur la GHM. Il y a l'implication et l'engagement des autorités nationales (ministère de l'hydraulique, chefs coutumiers et religieux, élus locaux) pour promouvoir la GHM à travers un plaidoyer réussi. Au nombre des acquis, on retiendra l'engagement des parlementaires nigériens pour une prise en compte des actions sur la GHM et sa budgétisation dans le budget national ; la création des alliances stratégiques qui a permis aujourd'hui d'avoir des leaders coutumiers et religieux et des députés comme ambassadeurs de la GHM. Toutes ces actions ont fait que la GHM n'est plus un tabou, elle est traitée comme thématique transversale car les médias en parlent toujours et sensibilisent jusqu'au niveau écoles, filles et garçons. Un autre fait majeur est la couverture médiatique de la déclaration d'engagement du Ministre de l'hydraulique ayant permis de démystifier la GHM ; de la

Journée parlementaire d'information et sensibilisation sur la GHM et ; la célébration de la journée mondiale de la GHM et de la journée mondiale de l'eau et des toilettes.

Cependant, le réseau a de nombreux défis à relever en matière de promotion de la GHM. Il s'agit notamment de : la création d'un cadre international et/ou sous régional d'échanges pour les médias sur les questions liées à l'hygiène /assainissement notamment la GHM ; la formation des journalistes des huit régions du Niger y compris les animateurs des radios communautaires sur la GHM. D'autres défis portent sur l'élaboration d'un guide (bande dessinée) sur la GHM en français et langues locales pour une mise à échelle au niveau des établissements scolaires et associations de jeunes ; et l'insuffisance de technologie pour connaître le nombre exact de personnes touchées par les médias.

Contributions des autres panelistes

SOME Y. Frédéric (Directeur WatFM)

Les médias peuvent influencer positivement la concrétisation de certains engagements pris publiquement. Ainsi, grâce à la veille médiatique, les membres du gouvernement de Luc Adolphe TIAO qui avaient pris l'engagement de réaliser 10 latrines chacun dans son village l'ont effectivement respecté.

TAMBOULA Safiatou (Journaliste, Représentant la RTB)

La Radio Télévision du Burkina (RTB) contribue à la promotion de l'AFDH-A dans le cadre de la Mission Fas'Eau à travers les microprogrammes et les émissions de sensibilisation et d'information (reportage, micro-trottoir, dossier, spot, émissions interactives). En abordant l'épineuse question du coût de la couverture médiatique, il est ressorti que les factures sont exorbitantes selon les activités et cela est lié au statut de la RTB. La subvention de l'Etat est insignifiante par rapport aux charges de la RTB. Les taxes télé ne sont pas reversées à la RTB mais au trésor public. Quant aux médias privés, ce sont des entreprises à la recherche du profit. Ce n'est qu'à travers des facturations de service qu'ils font face aux charges. Pour pallier cela, il faut passer par les réseaux de journalistes pour les couvertures médiatiques.

OUSMANE DAMBADJI (Président REJEA)

La promotion de la GHM peut se faire en tenant des sessions de formation des enseignants et élèves ; en publiant des articles de presses après chaque activité (journaux, presses en lignes) ; en diffusant des documentaires ; et en organisant des débats radio-télévisés y compris les radios communautaires.



Idées essentielles à retenir de la session spéciale

Les médias : un puissant outil d'éducation de masse

Les médias (publics, privés et communautaires) sont suivis quotidiennement par des milliers de personnes comme étant leur principale source d'information et d'éveil de conscience. Il apparaît plus facile de toucher un grand nombre de personnes et de les influencer à travers la diffusion de l'information sur les responsabilités et obligations de la population en matière d'hygiène et assainissement. Les médias peuvent pleinement jouer le rôle de sensibilisation, d'information, d'éducation pour un changement positif et durable de comportement en faveur de l'assainissement. Pour une meilleure promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (PHAB), il est indispensable que la population soit informée, dans une langue qui lui soit accessible, sur ces responsabilités et obligations. L'ignorance aggrave la vulnérabilité. Les médias constituent donc un maillon fort de la PHAB.

Les médias : un moyen de coercition

Sur le plan socioculturel, il est honteux et humiliant pour un individu ou une communauté, de constater que des comportements peu recommandables sont portés à la connaissance du grand public. La dénonciation du non-respect du Code de l'hygiène publique par les médias va certainement amener la population à reconsidérer sa responsabilité et à observer ses obligations. Par ailleurs les médias peuvent également au moyen de la veille médiatique faire une pression sur les pouvoirs centraux à respecter leurs engagements politiques pris en faveur de l'assainissement.

Nécessité absolue de collaboration avec les médias

Les médias ont un rôle clé à jouer dans la réalisation du contenu de l'ODD 6.2. La transversalité voudrait que les médias soient des partenaires incontournables pour le développement du sous-secteur assainissement. Les professionnels des médias ont des aptitudes à communiquer afin d'influencer. Ceci s'avère utile pour amener un changement de paradigme. Les médias doivent alors être pris en compte de façon systématique par tous les porteurs de projets relatifs à la réalisation de l'ODD 6.2.

Session thématique n°1 : Les nouveaux paradigmes de l'ODD 6.2 à l'épreuve de la réalité

La session thématique n°1 a été facilitée par **DAKOURE Denis** (Consultant indépendant WASH) avec l'appui de trois rapporteurs : **OUEDRAOGO Ousmane**, **ABOSSEDE Elie** et **OUEDRAOGO Anissatou**. Au total trois communications orales ont ponctué cette session.

Constats et enjeux dégagés des communications orales

1 : « Synergie entre projet ATPC et projet de gouvernance du service d'eau et d'assainissement dans une même zone : Gravisement de l'échelle d'assainissement »

par ILBOUDO Marcellin,
Self Help Africa (SHA).

SHA veut assurer un accès équitable et adéquat à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement dans les cantons de Naki-Est et Ogaro dans la région des Savanes au Togo. Le projet ATPC a suscité le dégoût de la DAL par la construction des latrines selon les moyens de bord. Le projet de gouvernance organise les communautés pour la gestion des services d'eau et d'assainissement. Il introduit une subvention différenciée des latrines Sanplat à buses facilement accessibles par les ventes promotionnelles (marketing social). La disponibilité de la compétence

locale pour la production des buses et dalles et la stabilisation des fosses convainc les communautés à réaliser des latrines plus évoluées que les « latrines ATPC ». L'existence de ces dernières n'est pas un frein pour les ménages à réaliser une autre latrine améliorée, plus sûre et durable.

2 : « Restitution de l'atelier régional sur l'ATPC et l'assainissement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre »

par N'TSOUKPOE/LOMPO Joanna,
DGA/MEA.

Cet atelier s'est tenu du 25 au 28 juin 2018 à Saly au Sénégal et a connu la participation de 14 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que les ONG partenaires (CLTS Knowledge Hub, WaterAid, WSSCC et UNICEF). Il avait pour objectifs le partage d'expériences, des innovations, des problèmes rencontrés, des recherches

entreprises. Un certain nombre de défis ont été soulevés. Ils portent sur le manque de financement des interventions (externe et locale) étant donné que les pouvoirs publics ne financent pas l'ATPC ; le manque de coordination du secteur ; le problème de la durabilité des actions au regard du taux de retour à la DAL élevé. Une invite a été faite en lien avec l'appropriation d'un nouveau concept « le dernier kilomètre » pour prendre en compte les dimensions d'équité et d'inclusion. Les solutions et innovations identifiées sont entre autres l'utilisation d'approches géographiques (communes, département FDAL), la programmation basée sur les risques en santé publique (choléra, sous-nutrition), l'inclusion des personnes issues du groupe cible dans les équipes d'intervention, la flexibilité et l'adaptation des approches aux spécificités du groupe.

3 : « Leçons apprises de la mise en œuvre des projets pilotes ATPC dans deux régions du Burkina Faso »

par SAWADOGO Karim,
UNICEF

La pratique de la DAL demeure encore répandue au Burkina (48%) surtout en milieu rural (65%). Avec un coût total de 1 215, 944 milliards de FCFA, le PN-AEUE (2016–2030) a pour objectif stratégique d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta. Les résultats préliminaires font état d'un total de 180 villages (305 communautés) déclenchés dont 111 villages (210 communautés) évalués et déclarés FDAL. Environ 13067 latrines réalisées sur engagement et auto-construction. Plus de 94% des populations ciblées pratiquent régulièrement le lavage des mains à des moments clés de la journée et maintiennent constamment leur cadre de vie propre.

Idées essentielles à retenir de la session thématique n°1

Susciter l'auto-détermination de la population à la base pour l'assainissement

L'ATPC est une approche qui intègre les nouveaux paradigmes de l'ODD 6.2 à savoir l'autoréalisation d'ouvrages d'assainissement et la FDAL. Mieux encore, elle influence même l'amélioration de l'hygiène des ménages (eau de boisson, repas, environnement des cours, lavage des mains avec le dispositif tippy taps ...). Il semble que la forte cohésion sociale au sein des communautés soit un déterminant pour la réussite de l'ATPC et le changement de paradigme doit la mettre à profit. L'idée ici c'est que l'ATPC est une approche pertinente pour l'atteinte de la cible opérationnelle de l'ODD 6.2 qui vise l'arrêt de la défécation à l'air libre.

Favoriser le passage à l'échelle de l'ATPC

Le Burkina Faso s'est inscrit dans l'atteinte des ODD en adoptant le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE) dont l'un des objectifs spécifiques est de mettre fin à la défécation à l'air libre à l'horizon 2030. Une stratégie nationale ATPC assortie d'un guide d'orientation de mise en œuvre pour booster le sous-secteur de l'hygiène et l'assainissement dans la quête de mettre fin à la DAL. Cela passe par une meilleure synergie des approches ATPC et l'introduction de technologies à faible coût pour favoriser le gravisement à l'échelle d'assainissement des communautés en milieu rural. En effet, l'ODD 6.2 ne se limite pas à l'arrêt de la défécation à l'air libre. Il est donc important de compléter l'ATPC par toutes les approches et solutions pertinentes (par exemple le marketing de l'assainissement) pour couvrir tous les aspects de l'ODD 6.2. Il est nécessaire également de combattre les défis qui subsistent en rapport avec la réticence de certaines communautés ou acteurs face à l'approche de l'ATPC. Il est urgent d'examiner la coexistence des approches (avec subvention et sans subvention) pour mieux responsabiliser les communautés. Dans toutes ces dimensions, il est utile et opportun d'associer le monde de la recherche aux actions du sous-secteur de l'assainissement.



Session thématique n°2 : La promotion de l'hygiène et l'assainissement de base (HAB)

Cette session thématique n°2 centrée sur la promotion de l'HAB a été subdivisée en deux sous-sessions thématiques. La première sous-session a été consacrée aux conditions de succès et de pérennisation de l'HAB de façon générale. Tandis que, la deuxième sous-session a traité du cas spécifique de l'HAB du milieu scolaire.

Sous-session thématique n°2.1 : Les conditions de succès et de pérennisation de l'HAB

Cette sous-session thématique n°2.1 a été facilitée par **DAKOURE Denis** (Consultant indépendant WASH) avec l'appui de trois rapporteurs : **TRAORE Issouf**, **AGOGNON Fabrice** et **OUATTARA Bassina**. Au total trois communications orales ont ponctué cette sous-session n°2.1.

Constats et enjeux dégagés des communications orales

1 : « Bilan de la mise en œuvre du Code de l'hygiène publique au ministère de la Santé au Burkina Faso »

par BICABA Brice Wilfried, Médecin et Directeur de la promotion de la santé de la population au Ministère de la santé.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est « un état de complet, bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Clairement, cette définition intègre aussi bien les soins de santé primaires que l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie tant au niveau individuel que collectif. Malheureusement, on constate des insuffisances dans le fonctionnement du conseil national de l'hygiène publique et pire encore sa non fonctionnalité depuis 2013, l'année de la suppression de son Secrétariat Permanent. En plus on note une insuffisance de ressources financières

au niveau des différents comités d'hygiène, santé et sécurité au travail et le non fonctionnement du comité dans la majorité des établissements sanitaires. Comme perspectives, il faut un plaidoyer auprès des partenaires et l'Etat pour une augmentation des ressources financières allouées aux activités : du plan triennal 2018 – 2020 ; du rapport sécurité sanitaire des aliments ; et renforcer le partenariat public-privé.

2 : « Leçons apprises de la mise en œuvre de l'ATPC au BF »

par SAWADOGO/OUEDRAOGO Assinatou, DGA/MEA.

L'atteinte du statut FDAL est un puissant indicateur stratégique de mobilisation des fonds. Le bilan de l'ATPC au Burkina Faso (au 31 décembre 2017) donne 1667 villages déclenchés, 241 déclarés FDAL et 85 villages certifiés FDAL. Les modalités du passage à l'échelle au niveau local nécessite une appropriation

de l'approche au niveau local, des ressources humaines de qualités disponibles, des leaders / hygiénistes dévoués, le renforcement de capacités des acteurs locaux et un système de suivi évaluation conséquente.

Au niveau national cela implique une appropriation de l'approche, des ressources financières disponibles, une documentation sur les coûts et les résultats de l'approche, une « success story » comme outil de plaidoyer et un système de suivi évaluation conséquente.

3 : « Gestion des ordures ménagères dans la ville de Parakou »

NOUATIN Guy,
Enseignant-chercheur à l'Université de Parakou au Bénin.

La ville de Parakou a été découpée en 18 zones et chaque zone étant confiée à une structure privée de pré-collecte domiciliaire. Ensuite il y eu la mise en place d'un dispositif de gestion des déchets solides de la ville de Parakou. Les déchets pré-collectés sont déversés au niveau des dépôts intermédiaires. De ce point de regroupement, une collecte des ordures est faite vers la décharge finale. Une décision de subordination du bénéfice des services de la mairie à l'abonnement aux structures de pré-collecte des ordures ménagères a été prise par le maire. Pour mesurer la

perception de la décision de la mairie par la population, un échantillon de 70 habitants sélectionnés de façon aléatoire a été enquêté. Les résultats montrent que 88% des enquêtés trouvent que le maire a pris une bonne décision. Pour la perception de la propreté, 90% des enquêtés trouvent qu'il n'y a pas de changement.

Idées essentielles à retenir de la session thématique n°2.1

Aller vers l'application effective du Code de l'hygiène publique

L'opérationnalisation effective du contenu du Code de l'hygiène publique reste une condition majeure de succès et de pérennisation de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (HAB). En même temps il faut responsabiliser une structure pour veiller à son application. La responsabilité relève-t-elle uniquement du Ministère de la santé ? En effet le code de l'hygiène publique en son état actuel de mise en œuvre, ne permet pas une claire responsabilisation des parties prenantes. Il est donc nécessaire d'adopter des textes complémentaires favorisant la responsabilisation des acteurs au niveau local. Ainsi, le succès et la pérennisation de l'HAB passe par l'engagement et l'implication des autorités locales. Par exemple, par la mise en place de la police de l'hygiène publique, des Comités locaux/villageois d'hygiénistes, des animateurs endogènes et relais communautaires qui jouent également un rôle très important dans la conscientisation de leurs concitoyens.

L'ATPC est un facteur déterminant dans le succès et la pérennisation de l'HAB

L'ATPC permet de déclencher la prise de conscience et d'amorcer le changement de comportement afin de susciter auprès des populations le besoin de réaliser des latrines, de les utiliser et de les entretenir convenablement s'il existe un environnement législatif et réglementaire habilitant. Pour un meilleur succès et une pérennisation durable de l'HAB, il est bon d'éviter la cohabitation des projets subventionnés et non subventionnés qui est apparu comme un facteur d'échec dans la mise en œuvre de l'ATPC. Il faut plutôt mettre l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux tout en les organisant pour une meilleure action.

Sous-session thématique n°2.2 : Les conditions de succès et de pérennisation de l'HAB en milieu scolaire

Cette sous-session thématique n°2.2 a été facilitée par **SAVADOGO Karim** (UNICEF) avec l'appui de deux rapporteurs : **OUEDRAOGO Ousmane** et **ABOSSEDE Elie**. Au total deux communications orales ont ponctué cette sous-session n°2.2. .

Constats et enjeux dégagés des communications orales

1 : « Promotion des pratiques d'hygiène à l'école : l'approche école amie de l'eau, l'assainissement et l'Hygiène mis en œuvre par le CRS »

par **NIKIEMA Lambert**,
Catholic Relief Services (CRS)

Une école amie de WASH est une école où l'ensemble de la communauté scolaire met en exécution les trois pratiques d'hygiène clés : utiliser les latrines, se laver les mains aux moments critiques, et boire de l'eau potable. Les éléments essentiels de cette approche dénommée « Kom-Yilma » sont : avoir le matériel, les infrastructures ou les technologies WASH adéquats ; enseigner de bonnes pratiques WASH dans les salles de classe et en dehors ; et collaborer avec les parents, les familles et la communauté pour apporter les améliorations WASH. Les résultats de l'expérience de « Kom-Yilma » se chiffrent en 59 forages

réalisés dans 59 écoles, la réalisation de 125 blocs de latrines scolaires, la construction de 90 salles de rechange pour la GHM à l'école. En termes de changement positifs, 68.6% des élèves connaissent à la fois les moments critiques et les techniques appropriées de lavage des mains contre 22% en début de projet ; 94.3% des filles se sentent à l'aise à l'école dans la GHM contre 65.5% en début de projet ; et 72% des écoles certifiées « Ecole Amie de WASH » dans la phase1 de Kom-Yilma.

2 : « Sous Clubs GHM pour la promotion de la gestion hygiénique des menstrues dans les établissements scolaires »

par **NISSOUGOU Emile**,
WaterAid

Les étapes de mise en œuvre de sous clubs comprennent l'information, la sensibilisation et la formation

des acteurs de l'école lors d'une assemblée générale (élèves, enseignants, APE, AME, COGES). Les rôles et responsabilités du sous club consistent à veiller au respect des règles d'hygiène favorable à la GHM, et collaborer avec les autres sous clubs pour l'amélioration du cadre de vie scolaire. Au nombre des activités menées il y a l'organisation des séances de sensibilisation pour briser le tabou sur la GHM, l'appui des élèves à l'exploitation des livrets GHM, l'organisation de séance de démonstration à l'utilisation de cotons hygiéniques et serviettes locales, et la sensibilisation pour mettre fin aux railleries et moqueries et l'accompagnement des filles. Le club Deen kan (la voix de l'enfant en langue locale dioula) est une organisation faitière qui regroupe deux ou plusieurs sous clubs en lien avec les préoccupations de l'établissement. Dans le cadre du projet, 50 établissements ont été accompagnés pour la mise en place d'un sous club GHM en plus du sous clubs WASH déjà existant.



Idées essentielles à retenir de la session thématique n°2.2

L'école c'est la communauté en miniature

Le milieu scolaire est un véritable creuset regroupant des filles et des garçons originaires de divers villages et appartenant à plusieurs ménages de statuts socio-économiques différents. Les enseignants sont des modèles pour les élèves. En partant du postulat que les messages de bonnes pratiques d'AEPHA livrés par l'enseignant aux élèves, permettent de relayer les pratiques au sein des familles des élèves (parents, autres frères et sœurs qui ne fréquentent pas) et dans leurs communautés respectives (les copains et copines du quartier et du village). La reproduction du bon comportement observé chez les élèves par le reste de la communauté est un indicateur du bon fonctionnement de ce système de relais d'information. Les parents d'élèves bien sensibilisés et bien organisés sont en mesure de soutenir les efforts nécessaires notamment financiers pour la maintenance des ouvrages et la pratique de l'hygiène. L'idée ici c'est que l'école est un bon laboratoire pour le succès et la pérennisation de l'HAB.

L'école doit donner le bon exemple et cela a des exigences

Contrairement à ce qu'on peut penser, les enseignants ont un besoin de renforcements de leurs capacités en matière d'AEPHA afin de conduire correctement le changement de comportements chez leurs élèves. Pour cela il est opportun de mettre à leur disposition les bons outils pour une promotion innovatrice et efficace de l'hygiène à l'école. Ensuite il est important que la promotion active des bons comportements en matière d'AEPHA, qui implique de réunir les conditions nécessaires pour la mise en œuvre des pratiques, soit considérée comme partie prenante des responsabilités journalières des enseignants. S'il est vrai que les communautés scolaires sont en mesure de relever le défi de réunir les bonnes conditions d'AEPHA dans les écoles, l'engagement du directeur et du corps enseignant s'avère très déterminant.

Équité genre et importance de la prise en compte de la GHM

Comme clairement indiqué dans l'ODD 6.2, les conditions d'accès aux ouvrages d'assainissement doivent favoriser l'utilisation par les jeunes filles. La non prise en compte de cette sexospécificité contraint les jeunes filles dans la majorité des situations à la DAL. En général, les garçons ne disposant pas d'urinoirs, salissent les ouvrages et les rendent inutilisables pour les filles. En plus la prise en compte de la GHM dans les milieux scolaires permet aux filles de fréquenter aisément l'école au même titre que les garçons.



Session thématique n°3 :

Dans cette dernière session thématique, les échanges se sont déroulés en deux sous-sessions thématiques. Les débats ont porté, d'une part, sur les responsabilités et obligations des autorités publiques et, d'autre part, sur le développement des opérateurs privés dans le sous-secteur assainissement.



Sous-session thématique n°3.1 :

Le service public - les responsabilités et les obligations des autorités publiques

La première sous-session de la session thématique n°3 qui portait sur le service public a été facilitée par **SAWADOGO Moumouni** (SG-ONEA) avec trois rapporteurs : **OUEDRAOGO Ousmane**, **OUATTARA Bassina** et **ABOSSEDE Elie**. Les échanges ont été organisés autour de trois communications orales.

Constats et enjeux dégagés des communications orales

1 : « Plan d'action AMOC/AEPHA »

par BAGUIAWAN Akiala,
Direction Générale de l'Eau Potable-MEA

Le décret N°2009-107/PRES/PM/MATD/ MAHRH/MEF/MFPRE portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat dans le domaine de l'AEPHA, laisse voir un devoir d'assistance de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Cela sous-entend la mise à leur disposition de subventions, dotations spéciales, ressources humaines ou matérielles, et d'appui technique et financier. Le constat est que les communes rencontrent des difficultés à exercer la maîtrise d'ouvrage communale (MOC) en raison de leurs faibles capacités techniques, financières et matérielles. A cela s'ajoute les faibles appuis de l'Etat aux collectivités. Le plan d'action

a donc pour objectifs de formaliser et renforcer l'ancrage organisationnel de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'AEPHA au sein des directions régionales en charge de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation nationale et de la santé ; de développer et renforcer les capacités de base d'AMOC ; de construire à l'horizon 2022 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés. Les activités portent sur la mise en œuvre de la réforme et de la PHA auprès des ménages, des usagers des lieux publics et en milieu scolaire. Pour une durée de 4 ans (2018-2022) et un coût global des actions prioritaires de 5 165 065 000 F CFA.

2 : « Retour d'expérience sur l'approche d'accompagnement de la GIZ en matière de structuration du service public AEPA dans ses communes d'intervention »

par NABOLE Ida,
PEA-GIZ

Les services d'assainissement relèvent du domaine des services publics. L'approche d'accompagnement de la GIZ prend en compte toutes les étapes du processus de la MOC et vise à donner aux autorités publiques les capacités d'assumer leurs responsabilités et obligations en termes de pilotage de la PHA, de délivrance des services sur la chaîne de l'assainissement. Le programme intervient dans 8 communes (des régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest) qui ont adopté et diffusé des textes réglementant l'assainissement, l'hygiène et la gestion des boues de vidange. Le programme dispose d'un répertoire d'outils MOC / Assainissement qui a servi à former près de 80 acteurs communaux sur la mobilisation des ressources endogènes pour l'eau et l'assainissement (Ambassadeurs de bonne volonté, appel à la contribution des ressortissants, levée des fonds auprès des sociétés minières...). Il a aussi permis la formation des vidangeurs sur les techniques de vidange propre et l'appui à la DGA

pour l'élaboration de cahier de charge type pour la gestion des latrines publiques à proposer aux communes.

3 : « Analyse des besoins sexospécifiques en matière de toilettes dans l'administration publique centrale au Burkina Faso »

par BOUBA Sabine,
Ministère de la femme de la solidarité nationale et de la famille (MFSNF).

Elle soulève la problématique de la prise en compte des spécificités liées aux genres dans la conception, la réalisation et d'utilisation des ouvrages d'assainissement dans les administrations publiques. De l'étude menée auprès de 130 agents de l'administration publique centrale (APC) et 9 personnes de ressources, il ressort que 74% trouvent que les équipements des toilettes installées au sein des structures centrales de l'Etat ne respectent pas les besoins sexospécifiques. La spécification prise en compte concerne la séparation des toilettes selon les sexes seulement. En général, les ouvrages dans les administrations publiques sont mal utilisés et mal entretenues. Le constat est donc l'existence réelle de toilettes mais elles ne répondent pas aux normes de qualité. Aussi, les usagers des toilettes n'ont pas la culture de l'hygiène. Par ailleurs, il y a l'absence de normes et de standards adoptés pour l'installation et l'exploitation des toilettes.

Idées essentielles à retenir de la session thématique n°3.1

L'Etat doit effectivement assister les collectivités pour une gestion efficace de l'assainissement dans les communes

Pour l'assainissement, l'amélioration du service ne passe plus uniquement par la présence d'une toilette ou d'une latrine, mais doit s'envisager à l'échelle de la filière assainissement. Les maillons en amont, intermédiaires et en aval doivent être pris en compte : l'accès, la collecte, le transport, le traitement, l'élimination des excréta et eaux usées voire leur valorisation. Or il est indéniable que les communes ne vont pas toutes au même rythme et l'engagement n'est pas le même partout. La responsabilité de l'Etat est plus qu'engagée pour le transfert effectif et équitable des ressources humaines et financières nécessaires à chaque commune pour une bonne maîtrise de l'ensemble de la chaîne de l'assainissement.

Une subvention locale est aussi nécessaire

Les subventions locales constituent un moyen efficace pour la responsabilisation et le renforcement des capacités des communes. Cela passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils (protocole de collaboration, outils pour la mobilisation des ressources financières des usagers) avec la participation effective des communes. Au-delà de la subvention, les communes doivent aussi prendre les dispositions sur leurs territoires pour que les toilettes publiques respectent les installations différenciées selon les sexes.

Sous-session thématique n°3.2 : Développement des opérateurs privés – Modalités des partenariats et rôles des acteurs impliqués

La deuxième sous-session de la session thématique n°3 qui portait sur les modalités des partenariats et rôles des acteurs impliqués a été facilitée par **OUIBIGA Harouna** (Ancien Directeur général de l'ONEA, Conseiller technique Gouvernance du secteur eau et assainissement chez GIZ) et rapportée par **TRAORE Issouf** et **AGOGNON Fabrice**. Les échanges ont été organisés autour de quatre communications orales.

Constats et enjeux dégagés des communications orales

1 : « Le développement des opérateurs privés : les modalités et les rôles des acteurs impliqués »

par SANOU Tontama,
Directeur de l'assainissement,
Office national des eaux et de
l'assainissement (ONEA)

Il ne peut y avoir d'eau d'une qualité acceptable sans assainissement adéquat. Or ce dernier semble à la traîne en raison des contraintes de financement et de modalité de mise en œuvre. A cela s'ajoute la faible organisation de la filière. Pourtant de nombreuses opportunités d'intervention s'offrent aux opérateurs privés sur la chaîne : la collecte et stockage des boues (ex. gestion des ouvrages publics), la vidange et transport des boues, et le traitement et valorisation des boues. Les facteurs limitants sont

nombreux : l'inorganisation des acteurs privés entraînant de facto leur faible présence sur les maillons de la filière ; l'insuffisance dans la structuration de la filière ; la faible capacité de réception au niveau des ouvrages de traitement ; l'absence de textes de gestion de la filière au niveau communal ; et l'insuffisance de mesures incitatives en vue d'amener les opérateurs privés à s'intéresser à la filière. Les perspectives d'amélioration de la situation intègrent la poursuite de l'organisation et de la structuration des maillons de la filière, l'encadrement du marché pour certains maillons de la filière en vue d'amener les opérateurs privés à y investir. publics et en milieu scolaire. Pour une durée de 4 ans (2018-2022) et un coût global des actions prioritaires de 5 165 065 000 F CFA.

2 : « Assainissement des Eaux Usées et Excréta, une opportunité de développement économique et social durable »

par CISSE Soumaila,
DGA-MEA

L'assainissement des eaux usées et excréta est un secteur pourvoyeur d'emplois durables, basés sur des métiers ou des activités dynamiques. Le portefeuille de métiers se compose : de vidangeurs, d'exploitants des stations de traitement des boues de vidange, d'entrepreneurs de valorisation, d'animateurs pour la mobilisation sociale, de laborantins, d'ingénieurs sanitaires, et le développement de la recherche.

3 : « Projet d'appui au secteur de la vidange manuelle à Ouagadougou : VIMAPRO (Vidange Manuelle Propre) »

par MAMPUYA Christian,
Réseau Projection

La pratique de la vidange manuelle est l'apanage des quartiers parfois difficiles d'accès aux camions de vidange mécanique. C'est dire que cette dernière n'est que partiellement efficace. Le recours à la vidange manuelle est quasi-indispensable malgré le fait qu'elle soit un secteur informel désorganisé. Près de 20 à 30 % des marchés de vidange à Ouagadougou sont réalisés par des

vidangeurs manuels selon plusieurs études (ONEA, Réseau projection, etc.). Ainsi, le projet VIMAPRO œuvre à la professionnalisation et à la reconnaissance officielle du métier de vidangeur manuel. Plus de 200 vidangeurs manuels dénombrés en 2015. VIMAPRO a fait une dotation en matériel de transport des boues et financer des permis de conduire pour six chauffeurs désignés par l'ABASE.

4 : « Clés pour la réussite de la promotion du secteur privé dans l'assainissement »

par SAWADOGO Ismaïl,
Maison de l'Entreprise du Burkina

L'objectif était d'identifier les déterminants pour une bonne implication du secteur privé dans le domaine de l'assainissement. Le point de départ c'est avoir l'esprit d'entreprise : aptitude créative d'un individu à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur ou le succès économique. Il est clair que travailler avec le secteur privé pourrait accélérer l'accès amélioré à l'assainissement. Cela nécessite que les entreprises partenaires abordent l'assainissement comme une activité économique. Cela passe aussi par le réseautage entre les entreprises, les communautés, le gouvernement et ses partenaires. Toutefois, il n'est pas exclu que les programmes

d'assainissement accompagnent les investissements initiaux des entreprises privées. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso contribue par la facilitation des affaires – Guichet unique à travers les CEFORE installés dans les différentes régions ;

l'appui-conseil et renforcement des capacités des entreprises privées ; la gestion de projets et programmes ; et la mise à disposition des entreprises d'informations sur les opportunités se présentant dans l'environnement économique.



Idées essentielles à retenir de la session thématique n°3.2

La filière d'assainissement est un business rentable pour le secteur privé

La filière assainissement autonome, qui a recours à la construction des toilettes et à la vidange manuelle ou mécanique, présente d'énormes potentialités d'investissement pour les opérateurs privés. Chaque maillon de la filière constitue une opportunité d'affaire : collecte, vidange, et valorisation des déchets. Malheureusement, ce potentiel d'affaire lié à l'assainissement est méconnu par les opérateurs privés. Les opportunités qu'offre ce sous-secteur sont très peu exploitées par ceux-ci du fait de leur manque d'organisation, d'information et de mesures incitatives pour les amener à s'y intéresser.

La nécessité de structurer le sous-secteur de l'assainissement pour le rendre plus attrayant pour le secteur privé

Pour susciter l'engouement des opérateurs privés pour le sous-secteur de l'assainissement il y a lieu de penser l'approche service et de l'intégrer dès la conception du projet. Ensuite il faut veiller à ce que tous les maillons de la chaîne de valeur de l'assainissement soient mis en œuvre. La structuration du sous-secteur passera par sa reconnaissance par la Maison de l'entreprise du Burkina comme étant un corps de métier. L'attraction du sous-secteur va drainer plus d'opérateurs privés si les établissements financiers acceptaient de prendre l'engagement de soutenir les promoteurs. Le sous-secteur de l'assainissement est tout aussi rentable que n'importe quel autre type d'activité. La valeur ajoutée du sous-secteur de l'assainissement est qu'il contribue à offrir un cadre de vie et un environnement sain, nécessaire au développement économique.

5. Synthèse des groupes de réflexion stratégique

Afin que puissent se dégager du colloque des engagements forts et des axes de travail communs la mise en œuvre de l'ODD 6.2 au Burkina Faso, les participants se sont réunis en quatre groupes en parallèle pour des séances de réflexion stratégique. Chaque groupe devait répondre à une question stratégique telle qu'énoncée dans le programme du colloque en revenant sur les recommandations clés issues des différentes sessions thématiques et panels, approfondissant les analyses et définissant les réponses clés à porter par les acteurs stratégiques à la sortie du colloque.

Groupe de réflexion stratégique n°1 : Les aspects de l'ODD 6.2

Le groupe de réflexion n°1 a été modéré par **TRAORE Issouf** (Chercheur senior au Centre de Recherche en Santé de Nouna) et rapporté par **N'TSOUKPOE/ LOMPO Joanna** et **DAKOURE Denis**.

Questions stratégiques

La question stratégique centrale à ce groupe de travail était le suivant : Quel sont les aspects de l'ODD 6.2, comme définis dans le document de UNWATER (Juillet 2017), qui sont faiblement pris en compte dans les stratégies publiques (SNE, PN-AEUE, DISE) en vigueur au Burkina Faso ?

Réponses clés

Améliorer le PN-AEUE pour mieux répondre aux attentes de l'ODD 6.2

Le PN-AEUE est en phase avec la cible 6.2 des ODD en ce sens qu'il est axé sur la fourniture de services pérennes

plutôt que sur une approche projet visant seulement le développement d'infrastructure. Toutefois les aspects faiblement pris en compte portent sur deux enjeux majeurs

de l'assainissement (i) la gestion appropriée des eaux usées et excréta en aval de la toilette et (ii) la GHM, tant au niveau des ménages que dans les lieux publics. Aussi, et bien que le PN-AEUE prenne en compte les questions d'inclusion et d'équité, il y a une faible prise en compte au niveau des stratégies opérationnelles (Plans communaux de développement (PCD), textes réglementaires) des besoins spécifiques des groupes vulnérables (personnes vivant dans les zones d'insécurité, dans les milieux inondables ; des groupes tels que les nomades, les miniers ; des personnes à mobilité réduite, des femmes, des enfants, des plus indigents). Il est donc urgent de rendre plus explicite les normes et critères d'assainissement sur la séparation des blocs dans les formations sanitaires, écoles et autres lieux publics ; et de formaliser la GHM en ayant une stratégie commune claire. La stratégie de gestion des boues de vidange et des eaux usées en cours d'élaboration semble être un début de solution.

Autonomiser les collectivités territoriales en matière d'assainissement

Avec la décentralisation intégrale et selon le Code de l'hygiène publique (Article 8), les autorités des communes ou autres collectivités décentralisées veillent à l'élimination régulière et hygiénique des ordures ménagères, excréta, eaux usées et déchets assimilés sur l'étendue de leur territoire. En clair, l'opérationnalisation du contenu de l'ODD 6.2 est dévolue aux collectivités. Pour ce faire il faut une assistance effective pour la MOC, le transfert - effectif, suffisant et à temps - des ressources humaines et financières nécessaires pour la prise en compte de tous les aspects de l'ODD 6.2 au niveau communal. En plus des ressources transférées de l'Etat, les autorités communales doivent être proactives en développant des initiatives endogènes pour une meilleure autonomie au bénéfice de l'assainissement.

Groupe de réflexion stratégique n°2 : Promotion de la responsabilité citoyenne

Le groupe de réflexion n°2 a été dirigé par **NIGNA/SOMDA Julie** (Ancienne ministre en charge des droits humains, Avocate, membre de l'AFJBF) et rapporté par **BOUDA Sabine** et **BOUREIMA Zakari**.

Question stratégique

La question centrale qui a suscité la réflexion stratégique portait sur : Comment l'autorité publique promeut la responsabilité citoyenne et contrôle son effectivité

Réponses clés

Informier la population

On ne peut pas promouvoir la responsabilité citoyenne dans l'ignorance absolue des politiques, textes et stratégies en faveur de la promotion de l'assainissement. L'autorité publique doit porter à la connaissance de la population le contenu du Code de l'hygiène publique, du Code de la santé publique et du Code de l'environnement. L'ensemble des textes règlementaires relatifs au sous-secteur de l'assainissement doit être expliqué aux citoyens, et l'autorité publique doit s'assurer que le message est passé. Les médias sont à mettre à profit pour une large diffusion de l'information surtout en langues locales. Aussi, les populations doivent être impliquées dans les politiques liées à l'assainissement et

disposer de toutes les informations utiles sur les droits humains à l'assainissement. C'est ainsi que l'autorité publique peut sensibiliser les populations au changement de comportement et de mentalité. Il faut surtout mettre l'accent sur ce qui est interdit, par exemple la DAL.

Réprimer c'est responsabiliser

Seules des mesures de coercition permettent de s'assurer de l'effectivité de la responsabilité citoyenne. La loi est dure, mais c'est la loi. Il faut impérativement appliquer les sanctions telles que prévues par la loi. Les articles 3 et 4 du Code de l'hygiène publique rendent chaque individu ou structure formelle ou informelle responsable et « poursuivable », de l'élimination de déchets, faite en violation des normes

prévues à cet effet. Et l'article 18 du Code de santé publique stipule que : « Toute personne qui par son action pollue l'air, l'atmosphère et l'environnement est punie d'une amende de Deux Cent Mille (200 000) à Cinq Millions (5 000 000) de francs CFA et d'un emprisonnement de un (1) mois à deux (2) ans ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Pour appuyer ces réponses clés, les participants aux travaux de groupe ont pris les engagements suivants :

Maire de Loumbila

S'engage à faire un rapport à l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF), d'informer son propre Conseil municipal ainsi que son Conseil villageois de développement (CVD), et d'étendre le message aux autres maires de la province de l'Ouhitenga qui n'ont pas pu participer au colloque.

GIZ

Le représentant de la coopération allemande GIZ s'engage à faciliter les échanges d'expériences entre la commune de Loumbila et les communes d'intervention de la GIZ.

Mission Fas'Eau d'IRC-Burkina

L'engagement est pris de mettre à la disposition des médias l'information sur les rôles et responsabilités des acteurs clés d'application du Code

de l'hygiène publique ; de conduire une campagne sur l'adoption des bonnes pratiques d'utilisation des toilettes publiques dans les administrations, en collaboration avec le MEA/DREA, les médias et le Ministère en charge de la femme (MFSNF). La mission s'engage également à soutenir la mise en place des mesures coercitives pour le respect des dispositions du Code d'hygiène publique aux niveaux national et local ; et de renforcer les capacités d'un groupe de juristes et para juristes sur le Code de l'hygiène publique. Enfin, elle va apporter son soutien au MEA et au MJDHPC dans l'élaboration d'un arrêté communal type visant l'indexation de la délivrance d'actes administratifs à l'existence de latrines dans les ménages.

Enseignants-chercheurs

Les chercheurs et enseignants participants au groupe de réflexion se sont engagés à sensibiliser et mettre à la disposition des étudiants et élèves le Code de l'hygiène publique ; à faire un rapport du présent colloque à leurs collègues ; à mieux intégrer le concept hygiène publique dans les syllabus pour le changement de comportement ; et à appuyer les structures qui le désirent dans les campagnes de sensibilisation.

Ligue des consommateurs du Burkina (LCB)

La LCB s'engage à plaider auprès des membres pour la prise en charge du Code de l'hygiène publique dans les projets de la ligue.

Organisation de la Société civile (OSC)

Le porte-parole des OSC a affirmé

son engagement à organiser une séance de sensibilisation à l'endroit des OSC et des conseillers municipaux.

Artistes

Les artistes ont pris le ferme engagement de sensibiliser les autres artistes ;

Groupe de réflexion stratégique n°3 : Opérateurs de services pour la réalisation de l'ODD 6.2

Le groupe de réflexion n°3 a été facilité par **NANSI Herman Juste** (Directeur Pays, IRC-Burkina) et rapporté par **CISSE Soumaila** et **SAWADOGO Ismael**.

Question stratégique

La réflexion stratégique s'est organisée autour de la question centrale suivante :
Quelles sont les limites et les insuffisances en termes de compétences des opérateurs de services pour la réalisation de l'ODD 6.2 ?

Réponses clés

Promouvoir le partenariat public-privé dans le sous-secteur assainissement

La timide évolution du sous-secteur de l'assainissement en milieu rural et dans une moindre mesure en milieu urbain entrave l'intérêt du secteur privé. Même si elle constitue un défi nouveau et complexe pour le pays et les PTF, l'intégration des opérateurs privés dans le sous-secteur apparaît aujourd'hui comme une condition indispensable à la mise en place d'un véritable service public de l'assainissement. Le défi majeur reste la difficulté de mobilisation du secteur privé en milieu rural, dans les petits centres et centres secondaires et les quartiers non-lotis dans les grandes villes, en raison de l'absence d'une analyse de rentabilité et d'un manque de clarté des règles mais aussi en

raison du déficit de financement initial des opérateurs potentiels. Pour surmonter ces obstacles il va s'en dire que le privé et le public doivent consentir à des investissements supplémentaires. Il faudrait surtout mieux outiller les petits opérateurs privés.

Dynamiser le marché lié à la chaîne de valeur de l'assainissement

D'abord, le gouvernement doit préciser ses politiques et le profil des opérateurs privés doit être clarifié et certifié par une entité gouvernementale avant autorisation d'exercer. Cela permettra aux structures comme la Maison de l'entreprise du Burkina et la chambre de commerce de prendre en compte désormais les corps de métiers



de l'hygiène et assainissement dans les activités de promotion du secteur privé. Ensuite, les institutions financières (banques, caisses) doivent accompagner les promoteurs privés du sous-secteur. L'accès aux ressources financières est un déterminant de la prolifération des opérateurs privés. Enfin, les entreprises privées elles-mêmes devraient améliorer leur structure organisationnelle par l'acquisition

de matériel adapté, le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée, la définition des normes de performance requises, et le marketing autour de l'activité. La promotion du partenariat public privé et la valorisation de la chaîne de valeur de l'assainissement contribueront sans nul doute à augmenter les performances dans le sous-secteur pour l'atteinte de l'ODD 6.2.



Groupe de réflexion stratégique n°4 : La collaboration interministérielle

Le groupe de réflexion n°4 a été modéré par **OUIBIGA Harouna** (Ancien Directeur général de l'ONEA, Conseiller technique Gouvernance du secteur eau et assainissement chez GIZ) et rapporté par **KOÏTA Wenceslas**.

Questions stratégiques

Comment booster les collaborations interministérielles MEA/MS/MENA/ MJDHPC/MATDS sous la supervision du MINEFID ? Quelles réformes s'imposent ? Comment surmonter les défis de financement et l'optimisation de l'utilisation des ressources ?

Réponses clés

Booster les collaborations interministérielles

Sur la base de l'analyse des expériences antérieures, le groupe de travail recommande la mise en place d'un nouveau cadre de collaboration interministérielle pour la réalisation de l'ODD 6. Ce cadre sera placé sous l'autorité du Premier Ministre et animé directement par les Ministres concernés par l'atteinte des différentes cibles de l'ODD 6. Les principaux ministères identifiés sont : le Ministère de l'eau et de l'assainissement, Le Ministère de la santé, le Ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation, le Ministère de l'économie, des finances et du développement, le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique, le Ministère de l'administration

territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat et le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques. Cette liste peut être révisée en fonction de la structuration du dispositif gouvernemental. Le MINEFID assurera la facilitation de ce cadre et la surveillance des allocations budgétaires aux différents ministères pour l'atteinte des cibles. Sur la base des orientations des ministres, les secrétaires généraux des différents ministères impliqués assureront la relecture des différents programmes sectoriels en vue de leur harmonisation selon les cibles de l'ODD 6 et de la création des synergies et complémentarités opérationnelles entre les différents ministères pour l'atteinte des dites cibles.

Pour la mise en œuvre de cette recommandation, les participants aux travaux de groupe ont pris les engagements suivants :

IRC et MINEFID :

Elaborer une note technique à l'attention du Premier Ministère et du MINEFID

UNICEF :

Plaidoyer et financement

DREA NORD et Cascades :

Stimuler les collaborations avec les autres départements ministériels au niveau régional

GIZ :

Soutenir les études et consultations pour la mise en place du cadre

OXFAM :

Plaidoyer et appui technique

MEEVCC, MENA :

Remonter l'information à leurs Ministres respectifs

DCPM-MEA :

Contribuer au groupe de travail pour préparer la mise en place du cadre, passer l'information sur les autres cadres

MS :

Opérationnaliser le conseil national de l'hygiène publique dont l'effectivité facilitera et stimulera aussi les collaborations interministérielles.

Surmonter les défis de financements du sous-secteur assainissement

Les échanges au sein du groupe de travail ont permis de réaffirmer la nécessité de promouvoir les financements participatifs. Deux principaux niveaux d'action ont été identifiés :

Le niveau local :

Ce niveau plus proche des citoyens doit être géré par les municipalités et requiert donc une forte dynamique des maires et conseillers communaux. Il est déterminant que les élus locaux restaurent ou établissent la confiance avec leurs administrés et organisent des initiatives comme les Sanithons ou Fasotoilettes pour lever des ressources et stimuler la solidarité en faveur des groupes vulnérables pour l'accès aux ouvrages d'assainissement. Les promoteurs de Sanithon, de Fasotoilettes ou d'initiatives similaires devraient alors davantage responsabiliser les maires et conseils communaux afin que ces actions se généralisent dans le pays.

Le niveau national :

Le groupe propose l'exploration des pistes très porteuses comme la LONAB et la CNSS. Il s'agit que ces deux institutions, fortement engagées dans le financement des infrastructures sociocommunitaires, puissent inscrire les ouvrages

d'assainissement dans leurs actions. Ces deux institutions peuvent financer durablement les ouvrages d'assainissement dans les écoles et les centres de santé, mais également au profit des ménages vulnérables. Pour concrétiser ces pistes, IRC s'est

engagé à produire une note technique à l'attention du MINEFID. Tous les autres acteurs se sont engagés à soutenir le portage de cette requête auprès du MINEFID afin de négocier avec la LONAB et la CNSS.



6. Conclusion

Le colloque international « vers l'hygiène et l'assainissement durables pour tous » a pris fin après deux jours intensifs d'échanges et de réflexions, les 20 et 21 septembre 2018 à Ouagadougou. A l'issue des travaux, les 180 participants sont parvenus à lister les quelques observations importantes et recommandations suivantes, afin de répondre aux problèmes du Burkina Faso en matière d'hygiène et d'assainissement.

1. Il a été constaté que plusieurs aspects de l'ODD 6.2 ne sont pas pris en compte dans le PNAEUE : la sexespecificité, les personnes vivant avec un handicap, la bonne utilisation des ouvrages sanitaires, le traitement et la valorisation des boues de vidanges. Ces aspects nécessitent une vision et un phasage clairs à l'horizon 2030. La relecture du PNAEUE est donc nécessaire. La couverture de ces aspects nécessitera une très forte collaboration interministérielle aujourd'hui très faible entre l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, l'urbanisme et l'habitat, l'agriculture, l'environnement, la justice et les droits humains, l'administration territoriale, le commerce. Ces collaborations

ne peuvent s'observer qu'avec une impulsion forte et une surveillance rigoureuse par le Premier ministre et le MINEFID.

2. Le sous-secteur de l'assainissement présente un important gap de financement qui ne peut être couvert par le budget de l'Etat. Il faut changer de modèle de financement avec un accent beaucoup plus fort sur l'ATPC, la responsabilisation des communautés ou les mécanismes de financements solidaires. On peut citer en exemples le Sanithon et la campagne Fasotoilettes. A ces initiatives déjà en cours, il faudrait ajouter l'implication de la LONAB, de la CNSS et la responsabilité sociétale des entreprises privées. Un soutien accru du MINEFID est indispensable pour concrétiser ce modèle de financement participatif ou alternatif.

3. Le développement du secteur privé reste lent et mal structuré. Il est essentiel que le sous-secteur assainissement dispose d'une stratégie plus robuste de promotion du secteur privé dans la fourniture des services d'hygiène et d'assainissement. Le Ministère de l'eau et de l'assainissement aura alors davantage besoin de l'expertise du ministère du commerce à travers la chambre du commerce et la maison

de l'entreprise ainsi qu'une meilleure implication des PTF actifs dans la promotion du secteur privé.

4. Enfin, Il n'est pas possible d'améliorer durablement l'hygiène et l'assainissement sans appliquer les sanctions déjà prévues par la loi contre les actes de pollution comme la défécation à l'air libre. Il faut absolument opérationnaliser le code de l'hygiène qui prévoit plusieurs dispositions essentielles à la réussite de l'ODD 6.2 et cela relève en premier lieu de la responsabilité du Ministre de la santé. Les OSC et les médias auront aussi un grand rôle à jouer pour la vulgarisation du code de l'hygiène publique et son appropriation par tous les citoyens qui doivent tous s'engager dans une recevabilité mutuelle entre les citoyens et avec les autorités publiques.



ANNEXES

1. Programme détaillé du colloque	55
2. Liste des participants au colloque	60
3. Discours des officiels	67
4. Le colloque en images	74

1. Programme détaillé du colloque

20 SEPTEMBRE 2018

Heure	Activité
8h30-10h00	<p>Cérémonie d'Ouverture officielle</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction par le Modérateur principal : Objet du colloque 2. Représentante résidente Unicef (Engagement d'Unicef à faciliter la gestion des connaissances) 3. Ministre de l'Eau : Patron du colloque (Rappel du contenu de l'ODD 6.2 / Questions clés à traiter par le colloque / appel à la mobilisation générale pour l'atteinte de l'ODD 6.2) <p><i>Rapporteur : Elie Abossede</i></p>
10h30-11h	<p>Pause-Café – Réseautage</p>
11h-13h	<p>Introduction générale</p> <p>Présentation du programme général Autres informations pratiques</p> <p>Panel d'experts n°1 : Contenu de l'ODD 6.2</p> <p>Introduction par M. Koïta (MINEFID) Réactions et commentaires des autres panélistes : André Nonguierma (MEA) Mâ Ouattara (OMS) Brice Wilfried Bicaba (DPSP/MS) Karim Sawadogo (Unicef)</p> <p><i>Modérateur : Juste Nansi</i> <i>Rapporteurs : Issouf Traoré & Fabrice Agognon</i></p>
13h-14h	<p>Déjeuner – Réseautage</p>

Heure	Activité
14h-16h	<p>Session thématique n°1 : Les nouveaux paradigmes de l'ODD 6.2 à l'épreuve de la réalité</p> <p>TAMBILA NOIGUE LENNE (Togo) : Gravisement de l'échelle d'assainissement</p> <p>LOMPO JOANNA (Burkina) : Les bonnes pratiques en matière d'ATPC en Afrique de l'Ouest</p> <p>KARIM SAVADOGO (Burkina) : Mise à l'échelle de l'ATPC</p> <p><i>Modérateur : DENIS DAKOURE</i> <i>Rapporteurs : OUSMANE OUEDRAOGO, ELIE ABOSEDE & OUEDRAOGO Anissatou</i></p> <p>Panel d'experts n°2 : L'approche fondée sur les droits humains - les responsabilités et obligations de la population</p> <p>NIGNA / SOMDA Julie : Introduction</p> <p>NADINGA Daniel Maire de Piéla : Analyse d'un Maire</p> <p>ARNAULD ADJAGODO : Expérience de la mission Faseau</p> <p><i>Modérateur : ZAKARI BOUREIMA</i> <i>Rapporteurs : ISSOUF TRAORE & FABRICE AGOGNON</i></p>
16h-17h30	<p>Session spéciale : Contribution des Médias à l'ODD 6.2 Echanges d'expériences et opportunités de réseautage</p> <p>OUSMANE DAMBADJI : Expérience du Niger</p> <p>RTB : Expériences du Burkina</p> <p><i>Modérateur : SOME Y. FREDERIC</i> <i>Rapporteurs : DJELIKA DRABO & ELIE ABOSEDE</i></p>

21 SEPTEMBRE 2018

Heure	Activité
8h30-10h30	<p>2 Sessions thématiques parallèles de partage d'expériences</p> <p>Session thématique n°2.1 : La promotion de l'hygiène et de base : les conditions de succès et de pérennisation</p> <p>Dr BICABA : Application du code de l'hygiène publique au Burkina</p> <p>OUEDRAOGO ANISSATOU (Burkina) : Les conditions de passage à l'échelle de l'ATPC</p> <p>NOUATIN GUY : Expérience de mesures administratives incitatives novatrices pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans la ville de Parakou</p> <p><i>Modérateur : Denis Dakouré</i> <i>Rapporteurs : Issouf Traoré, Fabrice Agognon & Bassina OUATTARA</i></p> <p>Session thématique n°2.2 : La promotion de l'hygiène et de base en milieu scolaire : les conditions de succès et de pérennisation</p> <p>LAMBERT NIKIEMA : L'approche école amie de l'eau, l'assainissement et l'Hygiène</p> <p>EMILE NIOUSSOUGOU : Gestion de l'hygiène menstruelle</p> <p><i>Modérateur : Karim Sawadogo</i> <i>Rapporteurs : Ousmane Ouédraogo & Elie Abossede</i></p>
10h30-11h	Pause-Café – Réseautage

Heure	Activité	
11h-13h	<p>Session thématique de partage d'expériences</p> <p>Session thématique n°3.1 : Le service public - les responsabilités et les obligations des autorités publiques AKIALA BAGUIAWAN : Plan d'action AMOC IDA NABOLE : Retour d'expériences MOC BOUDA SABINE : Toilettés dans l'administration publique <i>Modérateur : Moumouni SAWADOGO</i> <i>Rapporteurs : Ousmane Ouédraogo, Elie Abossede & Bassina OUATTARA</i></p>	<p>Session thématique n°3.2 : Développement des opérateurs privés – Modalités des partenariats et rôles des acteurs impliqués SANOU TOMTAMA : Introduction générale CISSE SOUMAYLA : Assainissement des Eaux Usées et Excreta, une opportunité de développement économique CHRISTIAN MAMPUYA : Expérience des vidangeurs manuels au Burkina MAISON DE L'ENTREPRISE : Clés pour la réussite de la promotion du secteur privé <i>Modérateur : Harouna Ouibiga</i> <i>Rapporteurs : Issouf Traoré & Fabrice Agognon</i></p>
	13h-14h	Déjeuner – Réseautage
14h-16h	<p>4 Travaux de Groupes de réflexions stratégiques parallèles</p> <p>1. Quel sont les aspects de l'ODD 6.2 (manuel juillet 2017) qui sont faiblement pris en compte dans les stratégies publiques (SNE, PNAEUE, DISE) en vigueur ? Quelles recommandations fortes pour : les autorités nationales, les autorités locales, les PTF <i>Modérateur : ISSOUF TRAORE</i> <i>Rapporteurs : N'TSOUKPOE/ LOMPO Joanna & DENIS DAKOURE</i></p> <p>3. Quelles sont les limites et les insuffisances en termes de compétences des opérateurs de services pour la réalisation de l'ODD 6.2 ? Quelles recommandations fortes pour les acteurs de promotion du secteur privé ? <i>(Modérateur : JUSTE NANSI)</i> <i>Rapporteurs : CISSE Soumaila & SAWADOGO Ismaël</i></p>	

Heure	Activité
14h-16h	<p>4 Travaux de Groupes de réflexions stratégiques parallèles (suite)</p> <p>2. Comment l'autorité publique promeut la responsabilité citoyenne et contrôle son effectivité ? Quelles recommandations fortes pour les autorités nationales, les autorités locales, les OSC, les médias et les PTF ? <i>Modératrice : Mme NIGNA/ SOMDA</i> <i>Rapporteurs : BOUDA S. Sabine & ZAKARI BOUREIMA</i></p> <p>4. Comment booster les collaborations interministérielles MEA/MS/ MENA/MJDHPC/MATDS sous la supervision du MINEFID ? quelles réformes s'imposent ? Comment surmonter les défis de financement et l'optimisation de l'utilisation des ressources ? <i>Modérateur : HAROUNA OUIBIGA</i> <i>Rapporteur : KOÏTA WENCESLAS</i></p>
16h-16h30	Pause-Café – Réseautage
16h30-17h30	<p>Clôture du colloque</p> <p><i>Restitution des travaux de Groupe</i> <i>Evaluation du colloque</i> <i>Remise de trophées et attestations de participation</i> <i>Allocution officielle de clôture par le MEA</i></p>

2. Liste des participants au colloque

	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	LOCALITE
1	ABOSSEDE Noudéhoutou Elie	Consultant	IRC	Ouagadougou
2	ADJAGODO Arnauld	Coordonnateur Fas'Eau	IRC	Ouagadougou
3	ADJALLA Raoul	Wash plan international	plan international	Ouagadougou
4	AGBEKPONOU KODJO	Coordonnateur WASH	PLAN Burkina 1	Ouagadougou
5	AGOGNON Fabrice	Expert WASH	IRC BF	Ouagadougou
6	AKIALA Baguianwan	Chef service	DGEP/MEA	Ouagadougou
7	BAGAGNAN Oumarou	Comptable	IRC	Ouagadougou
8	BAHADIO Alidou	Journaliste	OMEGA	Ouagadougou
9	BALE Daouda	Conseiller en DH	MBDHP	Ouagadougou
10	BAMOGO Idrissa	Directeur Régional	DREA Centre Sud	Manga
11	BANDE Alidou	Vidangeur Manuel	ABASE	Ouagadougou
12	BASSOLE Herman	Journaliste	lefaso.net	Ouagadougou
13	BASSONI KAFANDO E. Marie Aude	Coordonnatrice Wash	Plan International	Kaya
14	BASSONO Richard	Expert WASH	IRC	Burkina
15	BATIONO Jean Hubert	Directeur des Opérations	CG2E	Ouagadougou
16	BAYILI P Justin	Animateur	ACTEA	Burkina
17	BEHRENS Alina	Junior Expert	WHH	Ouagadougou
18	BICABA Brice Wilfried	Directeur de la promotion de la santé de la population	DPS2	Ouagadougou
19	BOUDA S. Sabine	Conseiller d'éducation Féminine	MFSNF	Ouagadougou
20	BOURAIMA Zakari	Directeur	Eau vive	Ouagadougou
21	CAMARA Amadou	Directeur DNACPN Mali	DNACPN	Mali
22	CISSE Boubacar	Programme manager	REGIS-ER	Kaya
23	CISSE Ouangare Cheick Abba	DIRECTEUR PROVINCIAL	DREA Centre Ouest	Sapouy

	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	LOCALITE
24	CISSE SOUMAYLA	Agent	DGA/MEA 3	Ouagadougou
25	COEFE Hubert Charles Marie	Maire de Pobé Mengao	Pobé Mengao	Pobé Mengao
26	COMPAORE Herman	Wash officer	OXFAM	Dori
27	COMPAORE S Denise	Agent	DGESS	Ouagadougou
28	DABONE Achim	Enseignante Chercheur	2IE	Ouagadougou
29	DABONE Léila	Représentante	Maxshining	Goughin
30	DAKOURE DENIS	Consultant	IRC	Ouagadougou
31	DAKOURE Mariam	Enseignante Chercheur	2IE	Ouagadougou
32	DIALLO Ousmane	Consultant WASH		Ouagadougou
33	DIARRA Foresseyini	Chef de Division Assainissement	DNACPN	Bamako
34	DICKO Issa Idrissa	1er Adjoint au Maire	Mairie	Djibo
35	DISSONGO Madeleine	Wash Officer	UNICEF	Ouagadougou
36	DISSONGO W. Isidore	Président	APEDO/VS	Cascades
37	DJELIKA DRABO Somborigna	DCPM	DCPM/MEA 1	Ouagadougou
38	DOAMBA Joseph	Gestionnaire	ASASR	Comoé
39	Dr ILBOUDO PAUL Taryam	Maire de Loumbila	AMBF	Loumbila
40	DR ZIDA Anta	Medecin SP	DPSP	Ouagadougou
41	DRABO Djeneba	DRH	MEA	Ouagadougou
42	FOFANA/ZONGO Haoua	Agent	DAMSSE	Ouagadougou
43	FRANCISQUET Valerie	Représentante Pays	ACRA	Ouagadougou
44	GANAME Yasseya	Directeur Régional	DREA-SUD ouest	Gaoua
45	GANDEMA Souleymane	Représentant du maire	Mairie	Quindigui
46	GNANGAO Coulibaly Kadiatou	Chargé de Projet	LCB	Ouagadougou
47	HEMA Aboubakar	Mairie Banfora	Mairie	Banfora
48	HEMA Kiéla	Maire Niangoloko	Mairie	Niangoloko
49	HIEN Roland	Membre	Musée de l'Eau	Ouagadougou
50	ILBOUDO Mahamadi	Sécrétaire à l'information	APCR-BF	Dori

NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	LOCALITE
51 ILBOUDO Marcellin	WASH Admin	SHA	Ouagadougou
52 ILBOUDO Tibila B	Journaliste	Equipe de production du colloque	Ouagadougou
53 ISSAKA KABORE	Cadreur	Equipe de production du colloque	Ouagadougou
54 KABORE Alassane	Président AVIF	AVIF	Burkina Faso
55 KABORE DONALD	Agent	DGA/MEA 5	Ouagadougou
56 KABORE ROLAND	Secrétaire General	Mairie Berekadougou	Berekadougou
57 Kaboré/Zangré Mariam	Agent	DGESS/MEA	Ouagadougou
58 KADIO Harouna	CAF/MS	MS	Ouagadougou
59 Kafando Hamidou	Journaliste	RTB	Ouagadougou
60 KAJYIBWAMI Jean	Appui Institutionnel	IRC	Ouagadougou
61 KAMBOU Guiard Félicie	Conseillère technique	GIZ	Bamako
62 KINDA Mickael	Président d'Association	FADCO	Bobo
63 KINDO Souleymane	Coordonnateur Projet	SOS Sahel	Kougoussi
64 KOALA Hervé	Militant	MBDHP	Ouagadougou
65 KOALGA P. Saïdou	Statisticien	MEA	Ouagadougou
66 KOAMA Fidèle	Directeur	DREA Centre Est	Tenkodogo
67 KOITA Wasso Wenceslas	Expert au BAES MINEFID	BAES MINEFID	Ouagadougou
68 KOMPAORE/OUEDRAOGO Rakéta	Ingénieur en Génie Rural	DGA	Ouagadougou
69 KONATE Zakaria	SG ASDH/PSAO	ASA/PSA	Ouagadougou
70 KONFE Abdoulaye	Chargé d'études	MEA	Gaoua
71 KONKOBO Aminata	Responsable wash	SNV	Ouagadougou
72 KONKOBO B. Justin	Agent	DCPM/ME	Ouagadougou
73 KOUATE Lamine	Président	CG2E	Ouagadougou
74 KOULIBALY Oula Euloge	Membre	Musée de l'Eau	Ouagadougou
75 KPODA F. Maxime	Conseiller en aménagement du territoire	DGDT/MINEFID	Ouagadougou
76 MAIGA Inoussa Boye	Maire	Mairie de Kelbo	Kelbo
77 MAMPUYA M Christian	Directeur / KYNAROU	Réseau Projection	Ouagadougou

NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	LOCALITE
78 MANDE Irisso	Maire de Titao	Mairie de Titao	Titao
79 MIMAULT Anne	Communicatrice	IRC	Ouagadougou
80 Mme CISSE Aïssata TRAORE	Administrateur Social	DNACDN	Bamako
81 MONE Seydou	Chargé de programmes	ASD/BF	Bobo Dioulasso
82 MORIARTY Patrick	CEO	IRC	Pays Bas
83 NACOUUMA Adama	IGS Agent	BPSP Santé	Ouagadougou
84 NADINGA Hahadou Daniel	Maire Commune Piela	IRC 18	Piela
85 NANA Roger	Sociologie DGIH	DGIH /MEA	Ouagadougou
80 NANSI Juste	Directeur	IRC Burkina	Ouagadougou
81 NIESSOUGOU Emile	Chargé de Mobilisation Sociale	WaterAid	Ouagadougou
82 NIGNAN/ SOMDA Julie	Magistrat	CAO	Burkina
83 NIKIEMA Arzouma Louise	MUH/Agent	MUH	Ouagadougou
84 NIKIEMA Habibou	Agent	DREA HAUT BASSIN	Bobo
85 NIKIEMA Lambert	WASH PM	CRS	Ouagadougou
84 NIKIEMA Tidiane	DR	DREA-Dori	Dori
85 NIZON Adama	SRH/DGPV	DGPV	Ouagadougou
92 NOMBO Ibrahima	Chagé d'études	MINEFID/DGEP	Ouagadougou
93 NONGUIERMA Andre Patinde	Directeur Général	DGA	Ouagadougou
94 NOUATIN Guy	Enseignant Chercheur	Université de Parakou	Bénin
95 N'TSOUKPOE Joanna	Ingénieure du génie rural	DRACPA/DGA	Ouagadougou
96 NTSOUKPOE/LOMPO Joanna	DRACPA	DGA	Ouagadougou
97 OUADRAOGO Ousmane	Agent	MENA	Ouagadougou
98 OUANDAOGO Ida	Conseillère technique	GIZ/PEA	Ouagadougou
99 OUANGANE Cheik ABBA Cissé	Directeur Provincial	DREA Centre Ouest	Sapony
100 OUARGA Idrissa	Cadreur	Equipe de production du colloque	Ouagadougou

NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	LOCALITE
101 OUATTARA Bassina	Chef de service	DGA/MEA	
102 OUATTARA Fatimata	Chargée d'appui conseil		
103 OUEDRAOGO /YAMEOGO Clarisse Emma	Directrice Régionale	DREA Centre Nord	Kaya
104 OUEDRAOGO Abdoul Aziz Serge	Agent	BUNEE/MEEVCC	Ouagadougou
105 OUEDRAOGO Alidou	Formateur	AIDMR	Dedougou
106 OUEDRAOGO Amissatou	Agent	DGA	Ouagadougou
107 OUEDRAOGO Anissatou	Agent	DRACPA/DGA	Ouagadougou
108 OUEDRAOGO B Charles	Agent		Ouagadougou
109 OUEDRAOGO Ida	CT	GIZ PEA	Ouagadougou
110 OUEDRAOGO Jean Paul	Adm. Programme	UNICEF	Ouagadougou
111 OUEDRAOGO KADER	Coordinateur Wash	LVA	Ouagadougou
112 OUEDRAOGO Moumouni	Responsable Eau & Assainissement	GRET	Ouagadougou
113 OUEDRAOGO Niouga Ambroise	Ministre de l'Eau et de l'Assainissement	Gouvernement Burkina	Ouagadougou
114 OUEDRAOGO Ousmane	Directeur à la DGESS	DGESS	Ouagadougou
115 OUEDRAOGO OUSSENI	Juriste consultant Eau et Assainissement	LCB	Ouagadougou
116 OUEDRAOGO P Marc	Responsable Wash	APESI	Ouagadougou
117 OUEDRAOGO R Ulysse Emmanuel	Enseignant Chercheur	Université Ouaga 1	Ouagadougou
118 OUEDRAOGO Roukiatou	Chargé de plaidoyer	SPONG	Ouagadougou
119 OUEDRAOGO S. S. Félix	Chef de Projet	WHH	Ouagadougou
120 OUEDRAOGO Salif	ONEA	Electricien	Ouagadougou
121 OUEDRAOGO Tassséré	CT GIZ-PEA	GIZ-PEA	Bobo
122 OUIBIGA HAROUNA	Conseiller Technique	PEA/GIZ 2	Ouagadougou
123 OUSMANE Dambadji	President REJEA	REJEA	Niger
124 PARE Arnaud Christian	SG	AVIF	Bf
125 PITROPA Noëlie	Chargé de projet	EAABF	Ouagadougou
126 ROUAMBA Mahamadi	Chargé de projet	AMUS	Ouagadougou

NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	LOCALITE
127 SABOUE Kalifa	ADRC-BF	DRC/BF Bobo	Bobo
128 SAM Paul	Journaliste	Digital communication	Ouagadougou
129 SAMBARE Z. Patrice	Président	UNTAB	Sindou
130 SAMOURA Allassane	Directeur	Musée de l'eau	Ouagadougou
131 SAMOURA Faride	Membre	Musée de l'Eau	Ouagadougou
132 SANOU Tontama	Directeur Assainissement	ONEA	Ouagadougou
133 SAVADOGO Karim	UNICEF	Spécialiste Wash	Ouagadougou
134 SAVADOGO/KANZIE Céline	DR Cascade	DREA Cascades	Banfora
135 SAWADOGO Ali	Directeur EMPC	DGREIP MENA	Ouagadougou
136 SAWADOGO Brahiman	Chef de service	MENA/SAIE/DAF	Ouagadougou
137 SAWADOGO Lansane	SG ASDA/PSAO	ASA/PSA	Ouagadougou
138 SAWADOGO Marlyse	Représentante	Maxshining	Goughin
139 SAWADOGO Moumouni	SG	ONEA	Ouagadougou
140 SAWADOGO S Charles M	Représentant		Ouagadougou
141 SEBOGO Romain	Ingénieur Genie Civi	DGUVT (MUH)	Ouagadougou
142 SEGDA Koudougou Achille	DMOH/DGIH	DGIH/MEA	Ouagadougou
143 SERI Karim	Agent	MEEVCC/DGPE	Ouagadougou
144 SIDIBE Judith	Communicatrice projet REGIS-ER	NCBA CLWA	Ouagadougou
145 SINA Rasmané	Directeur opérationnel	SALGATECH	Ouagadougou
146 SINARE Laurent	Chargé de programme	HELVETAS	Bogandé
147 SOME Yirmalé Frédéric	Directeur	WAT FM & 3TV	Ouagadougou
148 SOME/DAGBA GBESSIN Shurstine	CT Assainissement	PEA GIZ	Bobo
149 SOMPOUGDOU T. Romuald	DR	DREA-BMH	Dédougou
150 SORGHO Issa	Conseiller Technique	Ministère de l'Agriculture	Ouagadougou
151 SY Salimata	Chef de service	DGCOOP	Ouagadougou

	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	LOCALITE
152	TABSOBA Sandrine	Conseillère technique	GIZ/PEA	Ouagadougou
153	TAMBOULA Safiatou	Journaliste	RTB	Ouagadougou
154	Tamboura Oumarou	Journaliste	RTB Télé	Ouagadou
155	TAMBOURA Sasou Issa	Maire Tongomayel	Mairie	Tongomayel
156	TOE SOW Ruth	DR	DREA Nord	Ouagadougou
157	TRAORE Issouf	Consultant	CRSN	Nouna
158	TRAORE Mamadou Aziz	Conservateur	Musée de l'Eau	Loumbila
159	TRAORE Martin	Biologiste/DPSP	MS	Ouagadougou
160	TRAORE/SAKO Maïmouna	Agent	DGA	Ouagadougou
161	VINCENT Anne	Représentante Résidente	Unicef Burkina	Ouagadougou
162	YABRE Paul	Journaliste	RTB	Ouagadougou
163	YACOUBA Konate	ZiE	Responsable de Labo	Ouagadougou
164	YAMEOGO K. Ismaël	Chef de service	MENA	Ouagadougou
165	YARO T Blandine	Journaliste RTB Radio	RTB Radio	Ouagadougou
166	YELENOU Issoufou	Représentant	BACED	Ouagadougou
167	ZAGRE Amidou	DCPCAB	MEA	Ouagadougou
168	ZANGO Ououna	Assistant Technique	HELVETAS	Bogandé
169	ZIDA Anta	Medecin SP	DPSP	Ouagadougou
170	ZIM Adama		Oxfam	Burkina Faso
171	ZONGO B. Fabrice	Chef de service	MUH	Ouagadougou
172	ZONGO Daouda	Journaliste	Wakatsera	Ouagadougou
173	ZONGO P. AMBROISE	Coordonnateur	Organic	Ouagadougou
174	ZOROME Salam	Manager	Agence Boulawago	Ouagadougou
175	ZOUNDI/DJIGUEMDE Natacha W	Chef de Projet Wash	TDH/L	Ouagadougou
176	ZOUNGRANA Denis	Consultant	IRC	Ouagadougou
177	ZOURE Teddy	Responsable des opérations	IRC	Ouagadougou

3. Discours des officiels

Discours de Monsieur le Ministre de l'eau et de l'assainissement



Madame et messieurs les Ministres,

Mesdames et messieurs les représentants des Partenaires techniques et financiers

Mesdames et messieurs les Directeurs généraux, centraux et régionaux,

Mesdames et messieurs les représentants des ONG et associations,

Mesdames et messieurs les représentants des collectivités territoriales,

Honorables invités

Mesdames et messieurs

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre présence à la présente cérémonie qui marque l'ouverture d'une importante rencontre internationale sur l'hygiène et l'assainissement dans notre Pays.

Je formule un accueil spécial aux amis venus des Pays voisins se joindre à nous, dont la forte délégation du Mali, que je demande de se présenter aux participants nationaux. (Je vous demande de vous lever). Ceci témoigne d'un engagement transnational pour le développement du sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta

Chers participants, Mesdames et Messieurs,

Dans le monde entier, la situation de l'assainissement en général demeure alarmante. En effet, un assainissement inadéquat et la consommation d'eau insalubre occasionnent des maladies qui tuent environ 315 000 enfants chaque année (données du WASHwatch, 2016). Egalement, de grands économistes estiment que dans de nombreux Pays, les maladies causées par le manque d'assainissement et d'hygiène entraîne une perte de productivité pouvant atteindre 5%. Pour finir, selon une étude du Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale réalisée en 2012, le Burkina perdait chaque année environ 86 milliards de FCFA pour des dépenses causées par le manque d'assainissement.

Cette situation constitue un réel handicap pour la croissance économique d'un Pays. Pour faire face à cela au Burkina, le Gouvernement s'est engagé pour atteindre l'objectif 6 des ODD qui est de "Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau". C'est ainsi qu'il a adopté et met en œuvre depuis 2016, un Programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (PN-AEUE), qui s'inscrit en droite ligne avec les ODD et PNDES pour sa première phase et doit permettre de parvenir à un accès durable à l'assainissement d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire.

Selon le rapport bilan 2017 du PN-AEUE, le taux d'accès à un assainissement adéquat en matière d'eau usées et excréta au Burkina a atteint 15,1% en milieu rural et 38,6% en milieu urbain, ce qui donne un taux national de 21,6 %.

Chers participants, Mesdames et Messieurs,

Dans cette quête de concrétiser un accès à des services d'assainissement sûrs et durables pour toute la population, des acquis importants ont été obtenus dont :

- la création d'un département ministériel propre pour l'eau et l'assainissement ;
- l'adoption du PN-AEUE, l'adoption de quelques approches d'assainissement comme stratégies nationales adressées aux populations dont l'assainissement total piloté par les communautés (ATPC), l'assainissement total porté par les leaders (ATPL), la campagne Faso-toilettes ;
- le transfert régulier de ressources aux communes pour des actions localisées,
- la recherche croissante d'un plus grand engagement des acteurs, etc.

Pendant, il est donné de constater de nos jours que :

- le niveau de la défécation en plein air est toujours élevé ;
- le manque d'entretien et de gestion des latrines familiales, institutionnelles et publiques est courant ;

- le rejet des eaux usées dans la nature avec ses risques de pollution est persistant ;
- le manque de gestion des boues de vidange demeure un problème ;
- la prise en compte des personnes vulnérables, des femmes, enfants, personnes à mobilité réduite n'est pas complète ;
- les différentes approches sont mises en œuvre sans concertation entre les acteurs et mal coordonnées.

En outre, la faible capitalisation des expériences empêche d'apprécier les progrès et de soutenir les efforts, d'identifier les bonnes et les mauvaises pratiques afin d'en tirer les bons enseignements. Il est donc important de capitaliser régulièrement les pratiques porteuses de succès et les mettre rapidement à l'échelle, ce qui apportera une valeur ajoutée aux taux d'accès, mais surtout aller évoluer vers l'approche services, ce qui va susciter plus d'adhésion des populations à l'assainissement.

Mesdames et messieurs, distingués invités,

Convaincue de la nécessité d'une synergie des actions et de plus de dialogue entre les acteurs autour des enjeux du sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta, en vue d'une meilleure capitalisation des expériences afin d'apporter des solutions idoines aux problématiques du secteur, l'ONG IRC a initié, avec le soutien de mon département et l'appui des autres acteurs du secteur, le présent colloque international, qui est souhaité être un cadre approprié pour faire un bilan des expériences pratiques et des réponses aux problèmes critiques en matière d'assainissement au Burkina Faso, en partage avec les acteurs et amis présents.

Je me réjouis encore de cette forte mobilisation pour des moments de partage d'expériences et de connaissances. Cette activité devrait dégager des propositions à même de permettre d'améliorer la mise en œuvre du PN-AEUE au Burkina ainsi que des programmes similaires dans les Pays représentés ici. Elle s'inscrit dans une bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement et contribuera également à la mise en œuvre du plan d'action sectoriel de gestion des connaissances. Les enseignements qui seront tirés de ces deux jours de réflexion nous seront très utiles. J'invite les structures centrales du département, ainsi que l'ensemble des acteurs présents physiquement ou spirituellement, à s'approprier les résultats des travaux afin de les valoriser pour améliorer les performances du secteur.

J'encourage la société civile à continuer de jouer son rôle d'animateur des dynamiques de réflexions et d'actions aux côtés de l'Etat, afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

Chers techniciens, experts, professionnels et décideurs du secteur,

Je voudrais ici manifester à votre endroit, la profonde gratitude des hautes autorités de notre

pays, pour tous les efforts que vous consentez pour réaliser un Burkina assaini. Nos succès mais aussi nos échecs sont autant d'éléments à partager, à analyser afin d'améliorer les pratiques des professionnels et les stratégies publiques pour aller de l'avant, pour réaliser "une hygiène et l'assainissement durable pour tous". Votre forte mobilisation pour ce colloque témoigne éloquemment de votre soif de donner et de recevoir.

Je terminerais en exprimant ma grande reconnaissance à tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent les efforts du gouvernement : les ONG et Associations du secteur WASH, la société civile, les collectivités territoriales, les instituts de recherche, les opérateurs privés, les personnes ressources, et surtout à IRC pour l'idée et l'organisation réussie de ce colloque.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous, des échanges constructifs et fructueux pour qu'à la fin de ce colloque, nous disposions de recommandations fortes qui renforcent nos actions dans le secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta, mais surtout d'un catalogue des expériences réussies, qui servira à l'ensemble des acteurs.

A tous, je renouvelle mes remerciements pour le noble travail abattu journalièrement pour le bien-être des vaillantes populations dont nous avons la charge de procurer un cadre de vie sain.

Sur ce, je souhaite plein succès à vos travaux et déclare ouvert le colloque international sur le bilan des expériences et réponses aux problèmes critiques en matière d'assainissement du Burkina Faso.

L'assainissement, c'est la Santé, la Dignité et la Sécurité pour tous, alors, engageons-nous plus !

Discours de Madame la Représentante de l'UNICEF au Burkina Faso



Honorables invités,

Chers collègues et partenaires de l'assainissement,

Je suis très heureuse d'être avec vous ici aujourd'hui pour parler d'un sujet important que l'hygiène et l'assainissement pour tous. Si ce colloque se tient, c'est bien de par la volonté du gouvernement du Burkina Faso, à travers son Ministère de l'Eau et de l'Assainissement. L'UNICEF est témoin depuis de longues années de tous les engagements pris par l'Etat burkinabé pour accompagner la population vers une vie meilleure dans un environnement sain. Cela est très important et je vous remercie toutes et tous d'avoir accepté de distraire de votre temps pour organiser cette rencontre.

Chers participants,

Selon le monitoring international (JMP 2017), le taux d'accès à l'assainissement au Burkina Faso n'est passé que de 10% en 1990 à 23% en 2015 au niveau national. La situation particulièrement sérieuse en milieu rural où l'accès à l'assainissement n'est que de 12% et où la pratique de la défécation à l'air libre demeure encore très répandue -65%.

L'approche programme retenue par le Burkina Faso de 2000 à 2015 était le PN-AEPA (Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement) dont le focus était la construction de latrines familiales et institutionnelles. Malgré les efforts consentis, le pays n'a malheureusement pas pu atteindre la cible des OMD en matière d'assainissement et d'hygiène.

Le Burkina Faso s'est alors engagé dans l'atteinte des ODD en adoptant le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE). Les objectifs doivent nécessairement contribuer à mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici 2030 ceci conformément aux

orientations du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et de l'Initiative Présidentielle pour l'Eau et l'Assainissement 2020. Dans le cadre de son appui technique et en collaboration avec la Direction Générale de l'Assainissement (DGA), l'UNICEF Burkina Faso continue d'accompagner le Gouvernement à travers une stratégie nouvelle pour le pays, basée essentiellement sur le changement de comportement au niveau des familles amenées à construire leur latrine sans subvention.

Honorables invités,

Le présent colloque dont le thème est « Vers l'hygiène et l'assainissement durable pour tous », offre une occasion à tous les acteurs de faire le point sur les progrès enregistrés et les défis à relever en vue de pouvoir combler le gap. C'est ici l'occasion pour moi de réaffirmer de nouveau la conviction de l'UNICEF que l'amélioration des conditions de vie des populations passe en bonne partie par la promotion de l'hygiène et l'assainissement. Cette raison combien capitale a conduit l'UNICEF à rassurer le financement et l'appui technique nécessaire à l'organisation de la présente rencontre.

Honorables invités,

Vous êtes conviés à échanger sur cinq (5) thématiques durant le présent colloque :

- Les nouveaux paradigmes de l'ODD 6.2 à l'épreuve de la réalité,
- L'approche fondée sur les droits humains-responsabilités et obligations des populations
- La promotion de l'hygiène de base : les conditions de succès et de la pérennisation et des interventions ;
- Le service public-responsabilités et obligations des autorités publiques ;
- Et enfin, le rôle des opérateurs privés-modalités des partenaires et rôles des acteurs impliqués

Chers partenaires de l'Assainissement,

Consciente que l'atteinte de l'ODD 6.2 ne se réalisera pas sans approches innovantes et fortes, la Direction Générale de l'Assainissement avec l'appui de l'UNICEF a mis en œuvre un projet pilote d'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) sans subvention dans 237 villages/communautés des régions de l'Est et du centre-Ouest.

Une revue conjointe de ce projet a permis d'en analyser les forces, les faiblesses, les atouts, les contraintes et les leçons apprises afin d'arriver à la définition d'une stratégie de passage à l'échelle sur la base d'évidences.

Les résultats concluants de cette revue ont fait l'objet d'un atelier de partage avec l'ensemble des acteurs nationaux en juillet dernier. Je rappelle à votre intention quelques-uns des résultats ciblés :

- 180 villages avec 305 communautés ont été déclenchés dont 111 villages et 210 communautés évalués et déclarés FDAL soit un taux de 61,6%.
- 40 villages et 62 communautés sont certifiés soit 36% des villages FDAL.
- Le projet a permis en 12 mois de toucher 122 496 personnes dans 10 communes.
- 13 067 latrines auto construites
- Plus de 94% des populations ciblées pratiquent maintenant régulièrement le lavage des mains à des moments clés de la journée et maintenant constamment leur cadre de vie propre.
- Le coût moyen de cette stratégie est de 5 800 FCFA (environ 10,5 USD) par bénéficiaire. Ainsi, environ 50 milliards de FCFA permettraient de faire du Burkina Faso un pays FDAL d'ici à 2030.

Ces résultats, qui confirment ceux obtenus dans d'autres pays, confortent l'UNICEF dans l'idée qu'une approche sans subvention directe pour la construction de latrines familiales est efficace du fait d'une totale appropriation du programme par les bénéficiaires et un changement de comportement durable.

Honorables invités,

Dans le cadre de son Plan d'action 2018-2020, l'UNICEF s'engage davantage à faciliter la production, la capitalisation, la gestion et la diffusion des connaissances, toujours en collaboration avec la Direction Générale de l'Assainissement (DGA) et ses partenaires stratégiques et opérationnels.

La santé des populations et des enfants est et doit rester une valeur universelle, comme les droits qui s'y attachent et relever ce défi est à notre portée. Nous comptons sur votre engagement.

Je vous remercie au nom de l'UNICEF qui reste et restera à vos côtés dans cette noble aventure.

4. Le colloque en images







Contacts :
www.ircwash.org
burkina@ircwash.org
Tél. 25 50 51 44